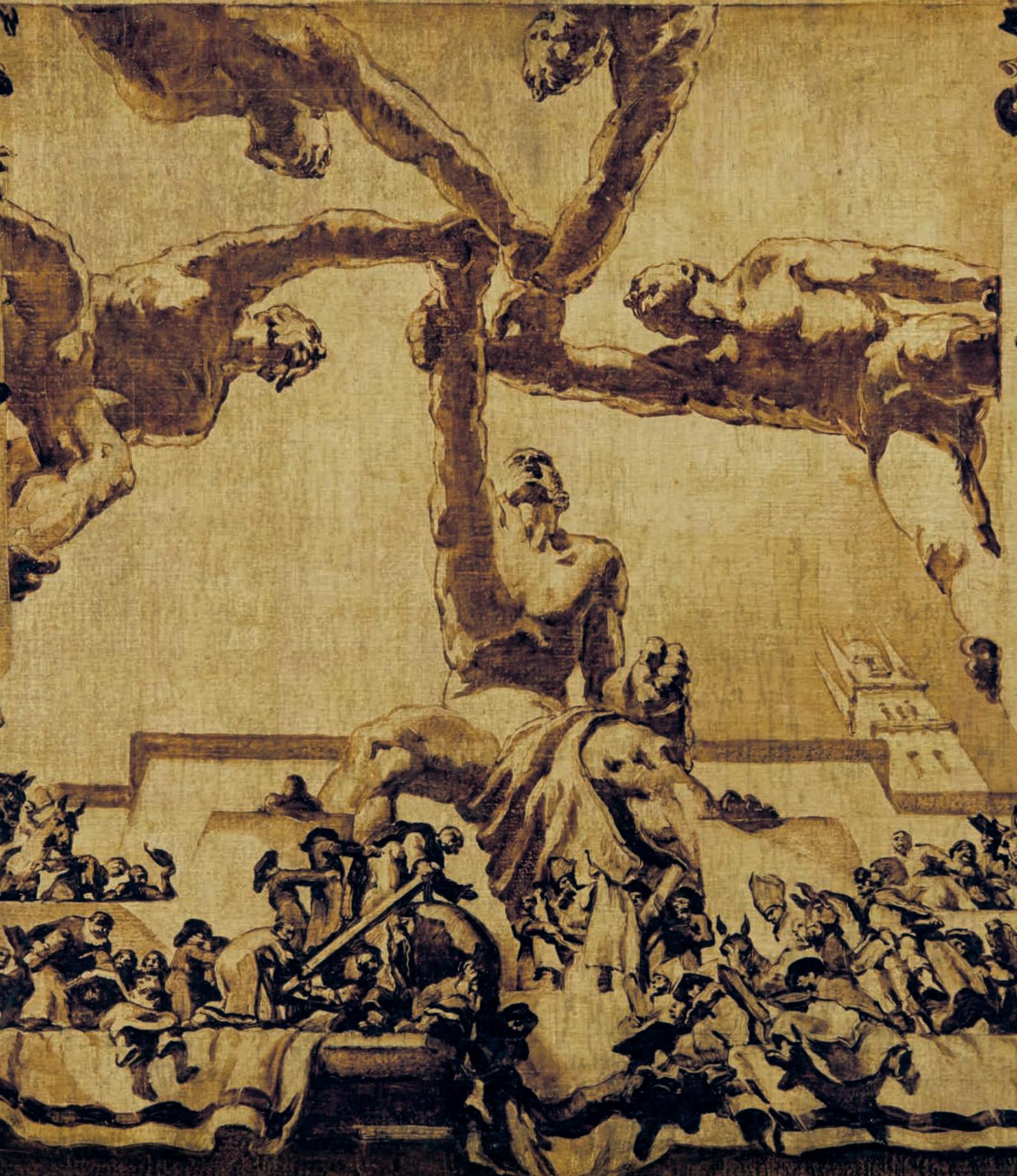




UN AUTRE XX^e SIECLE:
LES ARTS DE LA FIGURATION 1900-1950
Paris, 20 juin 2018

CHRISTIE'S



UN AUTRE XX^e SIÈCLE: LES ARTS DE LA FIGURATION 1900-1950

VENTES

Mercredi 20 juin 2018 - 18h

9, avenue Matignon
75008 Paris

EXPOSITION PUBLIQUE

Vendredi 15 juin	10h - 18h
Samedi 16 juin	10h - 18h
Lundi 18 juin	10h - 18h
Mardi 19 juin	10h - 18h
Mercredi 20 juin	10h - 13h

COMMISSAIRE-PRISEUR

Camille de Foresta

CODES ET NUMÉROS DES VENTES

Pour tous renseignements ou ordres d'achats, veuillez rappeler la référence

VENTE 16484 À 18H - Xérès

CONDITIONS OF SALE

La vente est soumise aux conditions générales imprimées en fin de catalogue. Il est vivement conseillé aux acquéreurs potentiels de prendre connaissance des informations importantes, avis et lexique figurant également en fin de catalogue.

The sale is subject to the Conditions of Sale printed at the end of the catalogue. Prospective buyers are kindly advised to read as well the important information, notices and explanation of cataloguing practice also printed at the end of the catalogue.

Consultez nos catalogues et laissez
des ordres d'achat sur christies.com

CHRISTIE'S

Participez à cette vente avec

CHRISTIE'S  LIVE™

Cliqué, Adjudé ! Partout dans le monde.

Enregistrez-vous sur www.christies.com

jusqu'au 20 juin à 8h30



Consultez le catalogue et les résultats
de cette vente en temps réel sur votre
iPhone, iPod Touch ou iPad

CHRISTIE'S FRANCE SNC

Agrément no. 2001/003

CONSEIL DE GÉRANCE

François de Ricqlès, *Président*
Edouard Boccon-Gibod, *Directeur Général*
Jussi Pylkkänen, *Gérant*
François Curriel, *Gérant*

CHAIRMAN'S OFFICE

Christie's France



FRANÇOIS DE RICQLÈS
Président
fdericqlès@christies.com
Tél: +33 (0) 1 40 76 85 59



GÉRALDINE LENAIN
Directrice Internationale, Arts d'Asie
glenain@christies.com
Tél: +33 (0) 1 40 76 72 52



ÉDOUARD BOCCON-GIBOD
Directeur Général
eboccon-gibod@christies.com
Tél: +33 (0) 1 40 76 85 64



PIERRE MARTIN-VIVIER
Directeur International, Arts du XX^e siècle
pemvivier@christies.com
Tél: +33 (0) 1 40 76 86 27

SERVICES POUR CETTE VENTE, PARIS

ORDRES D'ACHAT
ET ENCHÈRES
TÉLÉPHONIQUES
ABSENTEE AND
TELEPHONE BIDS

Tél: +33 (0)1 40 76 84 13
Fax: +33 (0)1 40 76 85 51
christies.com

SERVICES À LA CLIENTÈLE
CLIENTS SERVICES
clientservicesparis@christies.com
Tél: +33 (0)1 40 76 85 85
Fax: +33 (0)1 40 76 85 86

RELATIONS CLIENTS
CLIENT ADVISORY
Fleur de Nicolay
fdenicolay@christies.com
Tél: +33 (0)1 40 76 85 52

RÉSULTATS DES VENTES
SALES RESULTS
Paris : +33 (0)1 40 76 84 13
Londres : +44 (0)20 7627 2707
New York : +1 212 452 4100
christies.com

ABONNEMENT
AUX CATALOGUES
CATALOGUE SUBSCRIPTION
Tél: +33 (0)1 40 76 85 85
Fax: +33 (0)1 40 76 85 86
christies.com

SERVICES APRÈS-VENTE
POST-SALE SERVICES
Paiement, Transport et Retrait des lots
Payment, shipping and collections
Tél: +33 (0)1 40 76 84 10
Fax: +33 (0)1 40 76 84 47
postsaleParis@christies.com

INFORMATIONS POUR LA VENTE

Spécialistes et coordinateurs

TABLEAUX 1400-1900



OLIVIER LEFEUVRE
Directeur du département
Tableaux anciens et du XIX^e siècle
olefeuvre@christies.com
+33 (0)1 40 76 83 57



PIERRE ETIENNE
Directeur International,
Tableaux anciens
petienne@christies.com
+33 (0)1 40 76 72 72



CLOÉ FAURE
Spécialiste Junior
cfaure@christies.com
+33 (0)1 40 76 85 87

UN AUTRE XX^e SIECLE: LES ARTS DE LA FIGURATION 1900-1950



ADÉLAÏDE QUÉAU
Coordinatrice de vente
aqueau@christies.com
+33 (0)1 40 76 84 28



EUGÉNIE PASCAL
Coordinatrice de département
epascal@christies.com
+33 (0)1 40 76 83 65



**PIERRE-EMMANUEL
MARTIN -VIVIER**
Directeur International,
Arts du XX^e siècle
pemvivier@christies.com
+33 (0)1 40 76 86 27



Avec la collaboration de
MATHIEU NÉOUZE
Expert Consultant pour
la vente

INTERNATIONAL OLD MASTER AND 19TH CENTURY PAINTINGS DEPARTMENT

CHAIRMAN, EMERI

Paul Raison
Tel: +44 (0)20 7389 2086

CHAIRMAN, AMERICAS

Ben Hall
Tel: +1 212 636 2121

DEPUTY CHAIRMAN, EMERI

John Stainton
Tel: +44 (0)20 7389 2945

HEAD OF DEPARTMENT, LONDON

Henry Pettifer
Tel: +44 (0)20 7389 2084

HEAD OF DEPARTMENT, NEW YORK

François de Poortere
Tel: +1 212 636 2469

DEPUTY CHAIRMAN, UK

Francis Russell
Tel: +44 (0)20 7389 2075

HONORARY CHAIRMAN, UK

Noël Annesley
Tel: +44 (0)20 7389 2405

INTERNATIONAL DIRECTOR

Nicholas White
Tel: +44 (0)20 7389 2565

WORLDWIDE SPECIALISTS

AMSTERDAM
Manja Rottink
Tel: +31 (0)20 575 59 66

BRUSSELS

Roland de Lathuy
Anke Charlotte Held
Tel: +32 (0)2 289 13 36

HONG KONG

CC Wang
Tel: +85 29 44 89 918

LONDON

Eugene Pooley
Clementine Sinclair
Freddie de Rougemont
Sandra Romito (Consultant)
Alexis Ashot (Consultant)
Flavia Lefebvre D'Ovidio
Maja Markovic
Nico Flory (Consultant)
Tel: +44 (0)20 7389 2407

NEW YORK

Alan Wintermute
Jonquil O'Reilly
Joshua Glazer
John Hawley
Louisa Howard
Tel: +1 212 636 2120

MADRID

Adriana Marin
Tel: +34 91 532 6627

PARIS

Olivier Lefeuvre
Cloe Faure
Elvire de Maintenant (Consultant)
Tel: +33 (0)1 40 76 86 15

STOCKHOLM

Claire Åhman (Consultant)
Tel: +46 736 542 891

GLOBAL MANAGING DIRECTOR

Karl Hermanns
Tel: +44 (0)20 7389 2425

REGIONAL MANAGING DIRECTOR

Armelle de Laubier-Rhally
Tel: +44 (0)20 7389 2447

PRIVATE SALES

Alexandra Baker,
International Business Director
Tel: +44 (0)20 7389 2521

WORLDWIDE SPECIALISTS

**INTERNATIONAL
HEADS OF DEPARTMENT**
Stijn Alsteens
(Old Master & 19th Century
Drawings)
Tel: +33 1 40 76 83 59
Harriet Drummond
(British Drawings & Watercolours)
Tel: +44 (0)20 7389 2278

LONDON

Jonathan den Otter
Annabel Kishor
Tel: +44 (0)20 7389 2210

PARIS

Hélène Rihal
Tel: +33 1 40 76 86 13

NEW YORK

Furio Rinaldi
Tel: +1 212 636 2328



LE SULTAN HAROUM
EL RACHID UN JOUR

IL Y AVAIT
BEAUCOUP
DEUX JOURNEE
DES A CAPITALLE
DANS UN PAYS OU

TORDONNE UNE
CHASSE

GRAND



108

ÉMILE-RENÉ MÉNARD
(PARIS 1862-1930)

La Ronde

signé 'E. R. Ménard' (en bas à gauche)
huile sur toile, non rentoilée
84,9 x 62,6 cm. (33 $\frac{3}{4}$ x 24 $\frac{3}{4}$ in.)

€6,000–8,000

\$7,200–9,500
£5,300–7,000

PROVENANCE

Collection Robt. C. Vose, Boston, en 1926.
Vente Ionesco, Neuilly-sur-Seine, 12 décembre 1993,
lot 194.

EXPOSITION

Pittsburgh, Carnegie Institute; Chicago, Art
Institute, *Paintings by René Ménard*, 21 décembre
1926-24 janvier 1927, catalogue checklist, p. 30,
no. 15.

Émile-René Ménard fait partie de ces artistes
du début du XX^e siècle pour lesquels l'Antiquité
classique redevient un sujet d'inspiration majeur.
Empreintes d'une mélancolie certaine teintée
d'onirisme, ses œuvres, à la jonction entre le

symbolisme finissant et le renouveau classicisant
du début du XX^e siècle, sont le reflet d'une
nostalgie de l'Antique plus que d'une volonté de le
reconstituer formellement.

Dans la lignée de ces œuvres qui tendent vers
l'idéal plutôt que vers la réalité, *La Ronde* met
en scène, dans un paysage à la palette fauve qui
rappelle les couleurs automnales, un groupe de
jeunes femmes vêtues à l'Antique, qui dansent
dans les derniers feux du soleil couchant.

*É.-R. MÉNARD, THE ROUND DANSE, OIL
ON CANVAS, UNLINED, SIGNED*



109

**LOUIS ABEL-TRUCHET
(VERSAILLES 1857-1918 AUXERRE)**

Le Turban

signé 'Abel Truchet' (en bas à gauche)
huile sur toile, non rentoilée
60,2 x 73 cm. (23¾ x 28¾ in.)

€7,000-10,000

\$8,300-12,000
£6,200-8,800

PROVENANCE

Acquis auprès de l'artiste puis par descendance
jusqu'au propriétaire actuel.

EXPOSITION

Angers, Société des amis des Arts, *Exposition
1911-1912*, no. 383.

Peintre du Paris nocturne et du Montmartre de la Belle-Epoque, Louis Abel-Truchet se forme chez Benjamin Constant (1845-1902) puis chez Jules Lefebvre (1834-1912) au sein de l'Académie Jullian, avant d'évoluer rapidement vers une technique néo-impressionniste. Affecté à la Section de Camouflage durant la Première Guerre mondiale, il y sera l'adjoint de Guirand de Scévola, son ami de longue date, dont nous présentons ici plusieurs œuvres (lots 85, 86, 87, 91 et 139).

Le Turban est une de ces scènes de genre pleines de charme dont l'artiste est coutumier. Proche par certains aspects de l'art des Nabis, peint d'une couleur vive et d'une touche vibrante, le tableau plonge le spectateur dans l'intimité féminine d'un cabinet de toilette. Abel-Truchet avait

conscience du caractère sensuel et provocateur de sa composition. Dans une lettre qu'il adresse à l'acquéreur de l'œuvre (qu'il accuse gentiment de sous-payer le tableau...), un collectionneur qui habite Angers et qui souhaite présenter *Le Turban* à l'exposition de la Société des amis des Arts de la ville en 1911-1912, il écrit : "Quelques angevins seront stupéfaits qu'on ose accrocher cela & c'est toujours drôle".

L. ABEL-TRUCHET, THE TURBAN, OIL ON
CANVAS, UNLINED, SIGNED



PROVENANT DE LA FAMILLE DE L'ARTISTE

f 110

**GIUSEPPE SEBASTI
(ROME 1900-1961 ALEXANDRIE)**

Gamila au bain, dit aussi *La Fille du Nil*

signé et daté 'G. Sebasti / 1956' (en bas à droite)
huile sur contreplaqué
122,3 x 136,9 cm. (48 $\frac{1}{8}$ x 53 $\frac{7}{8}$ in.)

€12,000-18,000

\$15,000-21,000
£11,000-16,000

EXPOSITION

Alexandrie, atelier de l'artiste, *Exposition Sebasti*, février 1959, no. 50, sous le titre '*Gamila au bain*'.
Alexandrie, musée des Beaux-Arts, *Troisième biennale d'Alexandrie*, 1960, sous le titre '*La fille du Nil*'.

Alexandrie, atelier de l'artiste, *Rétrospective commémorative de Giuseppe Sebasti*, 1961, no. 17.
Rome, Académie des Beaux-Arts de l'Ambassade Egyptienne, *Mostra Retrospettiva 'Giuseppe Sebasti - Pittore'*, novembre 1999, no. 1.

'En venant avec les nombreux amis et admirateurs rendre hommage à ton œuvre faite de sincérité, d'amour, de beauté et de joie, je voudrais rendre hommage à tes qualités d'homme' (Mahmoud Saïd, cat. expo. 1961, *op. cit.*)

Né en 1900 à Rome, Sebasti et sa famille s'installèrent à Alexandrie en 1908 où Sebasti apprit à dessiner et à peindre très jeune d'abord dans l'atelier du peintre italien Alberto Piattoli, aux côtés du Prince Farouk futur roi d'Égypte, puis suivit des cours chez l'artiste grec Litsas. À l'âge de 18 ans, il poursuivit ses études d'art en Italie avec le célèbre Felice Carena et exposait ses œuvres à Rome des 1923 puis 1931. Suite au décès de son père, il rentra en Égypte en 1924, où il restera définitivement jusqu'à la fin de ses jours en 1961. Pendant ces années d'effervescence d'art et culture en Égypte, Sebasti côtoya les deux fondateurs de la peinture moderne égyptienne, les Alexandrins Mahmoud Saïd (1897-1964) et Mohamed Nagui (1888-1956), et fonda avec ce dernier l'Atelier d'Alexandrie, lequel jouera un rôle fondamental pour le développement de la scène artistique et

pour la promotion des arts en Égypte. Participant à de nombreuses expositions et manifestations d'art, telle la Biennale d'Art de Venise de 1952 et celle de São Paolo de 1957, Sebasti sera fortement influencé par son pays d'adoption, par ses couleurs, sa lumière et son peuple. *La fille du Nil*, irradiant de couleurs vives et d'une lumière chaleureuse, presque Bonnardesque dans sa palette riche, peinte seulement trois ans avant la mort prématurée de l'artiste, rend hommage à ce pays pour lequel il s'est tant investi et lequel a tant enrichi son œuvre pictural. Étant reconnu des 1959 comme étant l'une de ses œuvres majeures (évaluée à 150 livres égyptiennes, une somme considérable à l'époque), *La fille du Nil* témoigne du talent de coloriste de Sebasti et de sa capacité à mêler son héritage italien à ses découvertes égyptiennes. L'œuvre de Sebasti est bien représentée dans tous les grands musées du Caire et d'Alexandrie, et ce n'est qu'en 1999 à l'Académie égyptienne de Rome qu'il sera véritablement reconnu dans son pays natal.

G. SEBASTI, GAMILA ALSO CALLED THE NILE GIRL, OIL ON PLYWOOD, SIGNED AND DATED



111

**RAOUL DU GARDIER
(WIESBADEN 1871-1952 PORNIC)**

L'Enfant au poisson

signé 'R du Gardier' (en bas à droite)
huile sur toile, non rentoilée
128,8 x 127,7 cm. (50¼ x 50¼ in.)

€8,000-12,000

\$9,500-14,000
£7,100-11,000

PROVENANCE

Vente Massol, Paris, 15 octobre 2003, lot 27.

Élève de l'École des Beaux-Arts à Paris, Raoul Du Gardier y aura pour maître Gustave Moreau. Avant d'être nommé 'peintre de la Marine' en 1923, Du Gardier avait déjà fait une carrière comme peintre dans ce genre, participant au Salon depuis 1894. Il fait partie de ces "peintres voyageurs" qui écumant les différents continents, se rendant en Afrique, en Turquie, à Madagascar ou à la Réunion. Durant ses périples, il exécute avec bonheur des scènes de genre séduisantes à la clarté envahissante.

Comme souvent dans ses œuvres, *L'Enfant au poisson* introduit le spectateur dans un monde au littoral solaire et inondé de lumière, qui reflète avec simplicité une certaine joie de vivre.

R. DU GARDIER, THE CHILD WITH FISH,
OIL ON CANVAS, UNLINED, SIGNED



■ 112

**LUCIEN RAOUL JEAN MARTIAL
(PARIS 1892-1987)**

Glissoire à Québec

signé et daté 'Lucien Martial / québec 1929' (en bas à droite)

huile sur toile, non rentoilée
123,5 x 151 cm. (48 7/8 x 59 1/2 in.)

€30,000-40,000

\$36,000-47,000
£27,000-35,000

EXPOSITION

Paris, *Salon des artistes français*, 1929, no. 1554.
Chicago, Art Institute, *Carnegie international exhibition*, mars-avril 1931, cat. expo., p. 19, no. 53.

Élève de Fernand Cormon à l'école des Beaux-Arts de Paris, Lucien Martial (1892-1987) expose au *Salon des artistes français* à partir de 1921.

Peintre prolifique, son œuvre fut récompensée tout au long de sa carrière : distingué par un 2^e prix de Rome en 1923, il obtient également un grand prix à l'Exposition Internationale de Paris en 1937 pour une décoration gigantesque présentée au Palais du Travail.

Parallèlement, Lucien Martial est nommé professeur à l'École des Beaux-Arts de Québec de 1925 à 1936, où il enseigne entre autres la technique du cloisonnisme. Gérard Morisset (1898-1970), historien de l'art et écrivain québécois, raconte de lui à cette époque « Il n'est pas que bon professeur, il est aussi excellent peintre de la lignée des Chassériau, Puvis de Chavannes et

Maurice Denis. Ses peintures murales en font foi ; ses tableaux aussi. Telle de ses pochades du vieux Québec me fait songer aux plus belles œuvres de l'école contemporaine française ».

C'est donc à cette époque que Lucien Martial nous livre l'œuvre exceptionnelle qu'est *Glissoire à Québec*, charmante scène de luge devant le château Frontenac. Exécuté en 1929, le tableau reçoit la médaille d'or du *Salon des artistes français* la même année.

En 1931, il est présenté à la Carnegie International Exhibition à l'Art Institute de Chicago, considérée comme la doyenne des expositions d'art contemporain après la Biennale de Venise. À ses côtés cette année là, on admire les toiles de Braque, Maurice Denis ou encore Henri Matisse.

L. R. J. MARTIAL, *THE SLIDE AT QUEBEC*, OIL ON CANVAS, UNLINED, SIGNED AND DATED



113

**ALEXANDRE LOUIS JACOB
(PARIS 1876-1972)**

L'Hiver, les glaçons

signé 'A. Jacob' (en bas à droite) ; titré (au verso)
huile sur toile, non rentoilée
65 x 116,4 cm. (25 $\frac{5}{8}$ x 45 $\frac{7}{8}$ in.)

€8,000-12,000

\$9,500-14,000
£7,100-11,000

Formé à l'Académie des Beaux-Arts, Jacob est principalement un peintre paysagiste. Reconnu pour ses transcriptions habiles de la nature sur la toile, il débute les expositions au Salon de 1899 et reçoit par la suite de nombreuses récompenses. Sa compréhension de la lumière et de l'atmosphère transporte le spectateur. Ici, le bleu sourd confère à l'œuvre une ambiance sereine, invitation à la méditation.

A. L. JACOB, THE WINTER, FROZEN, OIL ON CANVAS, UNLINED, SIGNED AND ENTITLED



114

**CONSTANT MONTALD
(GAND 1862-1944 WOLUWE-SAINT-
LAMBERT)**

Jardin sous la neige

signé et daté 'C. Montald / 16' (en bas à droite)
gouache et aquarelle sur carton
71,5 x 89,5 cm. (28 $\frac{1}{8}$ x 35 $\frac{1}{4}$ in.)

€7,000-10,000

\$8,300-12,000
£6,200-8,800

PROVENANCE

Vente Horta, Bruxelles, 8 novembre 2010, lot 169.
Libertas Gallery, Bruges ; où acquis par le
propriétaire actuel.

Gantois d'origine, Constant Montald débute sa formation à l'École des Beaux-Arts de sa ville natale, avant de se rendre à Paris pour parfaire son éducation artistique. Lauréat du Prix de Rome belge en 1886, Constant Montald se rend en Italie avant de revenir en Belgique où il se lie avec les acteurs du mouvement symbolistes que sont Jean Delville (1867-1953) ou Émile Verhaeren (1855-1916). Son art prolonge assez tard dans le XX^e siècle la conception d'une peinture tournée vers l'idéal plutôt que vers la retranscription fidèle de la réalité.

*C. MONTALD, GARDEN UNDER THE SNOW,
BODYCOLOR AND WATERCOLOR ON
CARDBOARD, SIGNED AND DATED*



115

**FERDINAND LOYEN DU PUIGAUDEAU
(NANTES 1864-1930 LE CROISIC)**

La fête foraine de nuit à Batz-sur-Mer

signé 'F. du Puigauveau' (en bas à droite)
technique mixte sur toile, non rentoilée
60,2 x 80,9 cm. (23¾ x 31⅞ in.)

€40,000-60,000

**\$48,000-71,000
£36,000-53,000**

La démarche de Ferdinand du Puigauveau, sans aucun doute influencée par les mouvements en marge desquels il évolue (Nabis, Néo-impressionnistes, École de Pont-Aven), restera toujours concentrée sur le rendu des effets de la lumière.

Au début de sa carrière, il s'attache principalement à retranscrire les effets des éclairages artificiels dans la nuit : bougie, lanternes, feu d'artifice, lampions des manèges et fêtes populaires. C'est dans cette période créative, à l'ambiance souvent intimiste, que l'on peut situer *La fête foraine de nuit à Batz-sur-Mer*, ville dont l'église du Mûrier est reconnaissable à gauche de la composition.

Pendant son séjour de quatre mois à Venise durant l'automne 1904, il abandonne progressivement les éclairages artificiels pour se consacrer aux rayonnements naturels. Le soleil et la lune deviennent ses nouvelles sources de préoccupations. Peu d'œuvres de ce bref et intense voyage sont répertoriées. La vue de *La Basilique San Giorgio Maggiore* (lot suivant) en est un rare exemple en parfait état de conservation.

À son retour et pour le reste de sa carrière Puigauveau, "l'Ermite de Kervaudu" comme l'appelle son ami Edgar Degas, déclinera toutes les couleurs du ciel, du lever du jour au coucher de soleil, sur un environnement donné. Il ne cherche pas à reproduire un espace géographique reconnaissable mais à fixer les multiples effets atmosphériques existants. *Le Pommier* (lot 117), *Le Moulin à Batz-sur-Mer* (lot 118), et *La Chaumière sur la côte* (lot 119) en sont de belles interprétations.

Nous remercions Antoine Laurentin d'avoir confirmé l'attribution de cette œuvre après examen *de visu*. Cette œuvre sera incluse dans le second volume du catalogue raisonné de l'œuvre de Ferdinand du Puigauveau, actuellement en cours de préparation.

*F. LOYEN DU PUIGAUDEAU, THE FUNFAIR
BY NIGHT IN BATZ-SUR-MER, MIXED MEDIA
ON CANVAS, UNLINED, SIGNED*



116

**FERDINAND LOYEN DU PUIGAUDEAU
(NANTES 1864-1930 LE CROISIC)**

La Basilique San Giorgio Maggiore à Venise

signé 'F du Puigauveau' (en bas à droite)

huile sur toile, non rentoilée

60,3 x 72,8 cm. (23³/₄ x 25⁵/₈ in.)

€40,000-60,000

\$48,000-71,000

£36,000-53,000

Nous remercions Antoine Laurentin d'avoir confirmé l'attribution de cette œuvre après examen *de visu*. Cette œuvre sera incluse dans le second volume du catalogue raisonné de l'œuvre de Ferdinand du Puigauveau, actuellement en cours de préparation.

*F. LOYEN DU PUIGAUDEAU, SAN GIORGIO
MAGGIORE BASILICA IN VENICE, OIL ON
CANVAS, UNLINED, SIGNED*

PROVENANCE

Dans la famille du propriétaire actuel depuis le début du XX^e siècle.



117

**FERDINAND LOYEN DU PUIGAUDEAU
(NANTES 1864-1930 LE CROISIC)**

Le Pommier

signé 'F. du Puigaudeau' (en bas à droite)
huile sur toile, non rentoilée
50 x 60,9 cm. (19¾ x 24 in.)

€15,000-20,000

\$18,000-24,000
£14,000-18,000

Nous remercions Antoine Laurentin d'avoir confirmé l'attribution de cette œuvre après examen *de visu*. Cette œuvre sera incluse dans le second volume du catalogue raisonné de l'œuvre de Ferdinand du Puigaudeau, actuellement en cours de préparation.

*F. LOYEN DU PUIGAUDEAU, THE APPLE TREE,
OIL ON CANVAS, UNLINED, SIGNED*

Cette œuvre est à rapprocher du *Champ de pommier* référencé par Antoine Laurentin dans le catalogue raisonné *Ferdinand du Puigaudeau (1864-1930)* et situé au verso 'Le Hezo, golfe du Morbihan' (Paris, 1989, tome I, p. 366, no. 236, ill).



118

**FERDINAND LOYEN DU PUIGAUDEAU
(NANTES 1864-1930 LE CROISIC)**

Le Moulin à Batz

signé 'F. du Puigaudeau' (en bas à gauche)
huile sur toile, non rentoilée
54,3 x 65,2 cm. (21% x 25% in.)

€15,000-20,000

\$18,000-24,000
£14,000-18,000

'Nous remercions Antoine Laurentin d'avoir confirmé l'attribution de cette œuvre après examen *de visu*. Cette œuvre sera incluse dans le second volume du catalogue raisonné de l'œuvre de Ferdinand du Puigaudeau, actuellement en cours de préparation.

F. LOYEN DU PUIGAUDEAU, THE MILL IN BATZ,
OIL ON CANVAS, UNLINED, SIGNED



119

**FERDINAND LOYEN DU PUIGAUDEAU
(NANTES 1864-1930 LE CROISIC)**

La Chaumière sur la côte au crépuscule

signé 'F. du Puigauveau' (en bas à droite)
huile sur toile, non rentoilée
46,2 x 56,3 cm. (18¼ x 22½ in.)

€12,000-18,000

\$15,000-21,000
£11,000-16,000

Nous remercions Antoine Laurentin d'avoir confirmé l'attribution de cette œuvre après examen *de visu*. Cette œuvre sera incluse dans le second volume du catalogue raisonné de l'œuvre de Ferdinand du Puigauveau, actuellement en cours de préparation.

F. LOYEN DU PUIGAUDEAU, COTTAGE HOUSE
ON THE COAST AT DUSK, OIL ON CANVAS,
UNLINED, SIGNED



120

**HENRI JANNOT
(PARIS 1909-2004)**

Double portrait

signé et daté 'Jannot / 1936' (en bas à droite)
huile sur toile, non rentoilée
81 x 100 cm. (31 $\frac{1}{8}$ x 39 $\frac{3}{8}$ in.)

€15,000-20,000

**\$18,000-24,000
£14,000-18,000**

PROVENANCE

Atelier de l'artiste.
Galerie Callu-Mérite, Paris.

EXPOSITION

Paris, Galerie Billiet Vorms, *Forces Nouvelles*,
1936.
Paris, musée d'art moderne ; Orléans, musée des
Beaux-Arts ; et Strasbourg, musée d'art moderne,
Forces Nouvelles, 1935 - 1939, cat. expo., 1980,
no. 30, ill.

BIBLIOGRAPHIE

J. de Laprade, *Beaux-Arts*, 20 mars 1936.

Né à Paris en 1909, Henri Jannot suit les cours de Lucien Simon à l'École des Beaux-Arts de Paris où il rencontre Robert Humblot et Georges Rohner. Ils découvrent ensemble l'œuvre des artistes du XVII^e lors de plusieurs expositions en 1934 qui les marquent fortement : *Les Maîtres de la réalité en France au XVII^e siècle* au musée de l'Orangerie et *Les Le Nain* au Petit Palais.

Exposant ensemble pour la première fois en 1934 à la galerie Carmine (avec Colette Beleys et Jean Lasne), ils prennent part à la formation du groupe *Forces Nouvelles* en 1935. Jannot participe à toutes les expositions du groupe jusqu'à sa dissolution, en 1939.

La première exposition du groupe à la galerie Billiet - Vorms, en 1935, rassemble ainsi Robert Humblot, Georges Rohner, Jean Lasne, Henri Jannot, Pierre Tal Coat et Alfred Pellan. Ces artistes repoussent les expérimentations cubistes et l'insuffisance du surréalisme pour interroger inlassablement le réel.

Cependant, il n'y a rien de réactionnaire ni même de rétrograde dans leur démarche. Dans cette époque troublée, inquiète, seule la méditation du réel leur semble apporter une solution nouvelle.

L'œuvre de Jannot, qui refuse le simple naturalisme, est souvent austère. Elle met en valeur l'architecture de la forme et la puissance de la ligne des sujets. Éloignée de toute volonté décorative, elle définit une esthétique nouvelle dans laquelle le drame n'est jamais loin. Ainsi, Jannot n'hésite pas à dénoncer les atrocités commises par les franquistes pendant la guerre d'Espagne (*L'Homme à la Charrue*, 1937, Paris, musée national d'art moderne, centre Pompidou).

L'artiste rejoint ainsi la démarche de Roger de La Fresnaye dans ses derniers tableaux, ou encore celle des artistes néo-humanistes tels Christian Bérard, les frères Berman et Pavel Tchelitchew, en apportant une contribution essentielle à la vie artistique française de la seconde partie des années 30.

Le *Double Portrait* de Jannot est répertorié sous le no. 3603 dans le catalogue raisonné des œuvres de l'artiste actuellement en préparation par l'Association des Amis d'Henri Jannot.

H. JANNOT, DOUBLE PORTRAIT, OIL ON CANVAS, UNLINED, SIGNED AND DATED



■ 121

**ÉMILE BEAUME
(PÉZENAS 1888-1967 PARIS)**

La chasse d'Haroun al-Rachid

signé 'EMILE BEAUME' (vers le centre à gauche) et inscrit 'LE SULTAN HAROUN/ EL RACHID UN JOUR / AYANT ORDONNE UNE / GRANDE CHASSE / DEUX / JOURNEE / DE SA CAPITALE / DANS UN PAYS OU / IL Y AVAIT / BEAUCOUP DE' (sur le phylactère, au centre)
huile sur toile, non rentoilée, sans cadre
241,3 x 281,5 cm. (95 x 110% in.)

€20,000-30,000

\$24,000-36,000
£18,000-26,000

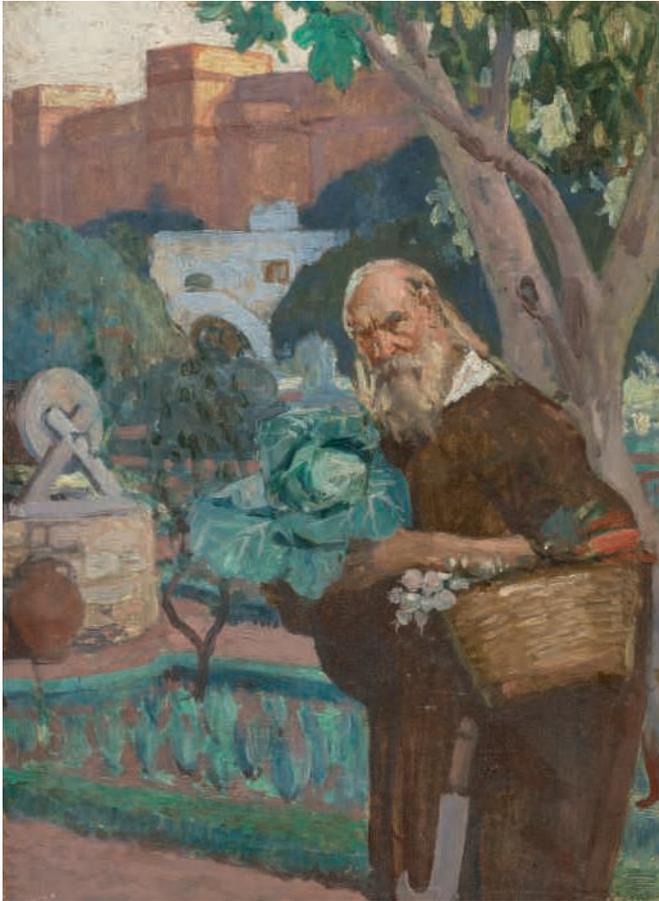
Élève de Fernand Cormon (1845-1924) et de François Flameng (1856-1923), Émile Beume débute au *Salon des artistes français* en 1909, avant d'obtenir le Prix de Rome en 1921, avec un *Ensevelissement de saint Antoine*. Peintre de genre et de grandes compositions décoratives avant tout, il est nommé en 1927 professeur de dessin à la Manufacture des Gobelins, poste qu'il occupera jusqu'en 1932.

Ce carton est l'un des trois connus sur le même sujet peints par l'artiste dans le but d'être exécuté en tapisserie aux Gobelins. Plusieurs projets ayant été rejetés entre 1928 et 1932, c'est finalement le carton aujourd'hui encore conservé à la Manufacture (inv. GOB 521) qui sera tissé. Le nôtre était-il l'un des projets antérieurs refusés par l'administration des Gobelins ? Le troisième est passé en vente publique en juin 2012 (vente Hôtel Drouot, 18 juin 2012, lot 227).

Le présent carton offre avec les deux autres diverses variantes, étant centré non pas sur la figure du calife Haroun al-Rachid qui se situe en haut à droite de la composition, reconnaissable à son auréole dorée, mais sur le buisson orné d'un phylactère qui reprend un passage des *Mille et une nuits* dont le calife est le protagoniste principal.

Caractérisée par un coloris clair adouci encore par la technique à l'huile sans vernis et par une accumulation d'éléments apposés volontairement sans perspective, *La chasse d'Haroun al-Rachid* évoque, dans une vision décorative et enchantée, à la fois la tapisserie médiévale occidentale et l'enluminure persane.

*E. BEAUME, SULTAN HAROUN AL-RACHID
GOING HUNTING, OIL ON CANVAS, UNLINED,
UNFRAMED, SIGNED AND INSCRIBED*



122



123

122

**FRANÇOIS MAURICE ROGANEAU
(BORDEAUX 1883-1973 AIX-EN-
PROVENCE)**

Le Vieillard de Tarente

huile sur carton entoilé, sans cadre
43,4 x 31,5 cm. (17 $\frac{1}{8}$ x 12 $\frac{3}{8}$ in.)

€1,000-1,500

\$1,200-1,800
£880-1,300

BIBLIOGRAPHIE

Virgile, *Bucoliques et Géorgiques. Suivies d'un choix d'Idylles de Théocrite*, Paris, 1931, ill. pl. XV.

Bordelais d'origine, élève dans un premier temps de ses compatriotes Paul Quinsac (1858-1929) et Gaston Leroux (1854-1842), François-Maurice Roganeau poursuit sa formation en peinture dans l'atelier de Jean-Léon Gérôme (1824-1904), à l'École des Beaux-Arts de Paris.

Lauréat du Prix de Rome en 1906, il entame une carrière officielle qui l'amènera à exécuter le plafond de l'Opéra de Bordeaux, puis à prendre la direction de l'École des Beaux-Arts dans cette même ville.

Ce lot, ainsi que le lot suivant, témoignent de sa féconde carrière d'illustrateur. Les deux œuvres ont en effet été exécutées dans le but d'accompagner les *Géorgiques* de Virgile, publiées chez H. Laurens à Paris en 1913. Le *Vieillard de Tarente* (livre IV, v. 116-118) est reproduit à la planche XV, tandis que le *Poète* (en réalité Virgile lui-même) chante l'*Éloge de l'Italie* (livre II, v. 136-176) et sert d'illustration à la planche X.

F. M. ROGANEAU, THE OLD MAN, OIL ON CANVAS BOARD, UNFRAMED

123

**FRANÇOIS MAURICE ROGANEAU
(BORDEAUX 1883-1973 AIX-EN-
PROVENCE)**

Le Poète, Éloge de l'Italie

signé des initiales 'FMR' (en bas à droite)
huile sur toile, non rentoilée
45,7 x 33,2 cm. (18 x 13 $\frac{1}{8}$ in.)

€3,000-5,000

\$3,600-5,900
£2,700-4,400

BIBLIOGRAPHIE

Virgile, *Bucoliques et Géorgiques. Suivies d'un choix d'Idylles de Théocrite*, Paris, 1931, ill. pl. X.

F. M. ROGANEAU, THE POET, PRAISE OF ITALY, OIL ON CANVAS, UNLINED, SIGNED WITH INITIALS

**JEAN DESPUJOLS
(SALLES 1886-1965 SHREVEPORT)**

La Vie passe la coupe au Bien, au Mal, à la Douleur, à la Joie, à la Beauté, à la Laideur

signé 'DESPUJOLS' (en bas à droite)
huile sur toile, non rentoilée
135,4 x 193,7 cm. (53¼ x 76¼ in.)

€120,000-180,000

\$150,000-210,000

£110,000-160,000

PROVENANCE

Collection du neveu de l'artiste, Cadillac, Gironde.

EXPOSITION

Bordeaux, musée des Arts Décoratifs, *Bordeaux années 20-30, de Paris à l'Aquitaine*, octobre 2008
- janvier 2009, cat. expo., no. 148, ill. p. 57.

BIBLIOGRAPHIE

J. Sargos, *Bordeaux, Art et Civilisation*, Bordeaux, 2015, p. 338, ill.
N. Palard, 'Recherches sur l'œuvre picturale de Jean Despujols (1886-1965)', dans *La revue Archéologique de Bordeaux*, 2008, tome IC, p. 184, ill.

Jean Despujols débute sa carrière à Bordeaux avant d'intégrer l'atelier de Gabriel Ferrier à l'École des Beaux-Arts de Paris. Lauréat du deuxième grand prix de Rome en 1914, il doit attendre la fin de la guerre pour pouvoir enfin se rendre en Italie. Ces années sont essentielles à la définition du style de l'artiste et de celui de nombre de ses pairs parmi lesquels Robert Poughéon, Alfred Janniot, Roger Bissière, Bernard Boutet de Monvel et Jean Dupas dont les créations sont devenues emblématiques du style Art déco. Ces artistes, qui semblent élaborer une nouvelle forme de classicisme à travers leur maîtrise du dessin et de la ligne pure, incarnent une modernité fondée sur la l'adaptation de l'art académique à la société du XX^e siècle et l'expriment par le choix de sujets qui mêlent des éléments du monde contemporain au répertoire classique du mythe et de l'allégorie.

De retour à Paris en 1922, Despujols expose au *Salon des artistes français*, à celui des Indépendants et aux Tuileries. Les années de l'entre-deux guerres sont une période d'intense création, l'artiste reçoit de nombreuses commandes officielles et privées et participe à plusieurs chantiers décoratifs. En 1936, il remporte le prix de l'Indochine qui lui permet d'entreprendre un voyage dans les colonies d'Asie. Portraits et paysages relevant d'un hyperréalisme aussi sensible que virtuose font partie de la production de cette époque. De retour en France et suite à la déclaration de guerre de 1939, il émigre aux États-Unis et s'installe en Louisiane à Shreveport où le Meadows Museum of Art rassemble aujourd'hui près de trois-cent œuvres de sa période indochinoise.

Aboutissement de son séjour italien, cette ambitieuse composition peut être considérée comme un manifeste du mouvement classique français de l'entre-deux guerres. C'est dans cette optique qu'il faut déchiffrer l'étrange et fascinante image livrée par Jean Despujols en 1922, l'un des derniers envois de Rome de l'artiste. À l'évidence, on doit y voir une tentative de réactualiser le genre traditionnel de *l'allégorie*. Servis par une impeccable maîtrise du dessin anatomique et des drapés, ses personnages symbolisent des entités abstraites : *le Bien, le Mal, la Douleur*, etc. Mais plutôt que d'être empruntés à l'Antiquité ou à la Renaissance, ils sont recrutés dans la société contemporaine.

La modernité de Despujols passe par l'humour, voire par la dérision - un trait caractéristique de cet artiste unique. Délibérément, la Vie est une matrone obèse et maquillée comme une maquerelle, qui anticipe sur Fellini ou Botero. Une blonde starlette incarne la Joie. Un acteur comique célèbre représente le Bien (Charlie Chaplin). Le Mal paraît un précurseur des comics américains, et la botticellienne figure de la Beauté est montée sur des talons aiguilles ! La Laideur, cachée dans les jupes de la Vie, ne laisse voir que les doigts squelettiques qui expriment sa honte. Le paysage est industriel, la ville au fond futuriste. Un train passe sur un viaduc.

J. DESPUJOLS, THE LIFE PASSES THE CUP TO GOOD, EVIL, PAIN, JOY, BEAUTY AND UGLINESS, OIL ON CANVAS, UNLINED, SIGNED





125

CAYETANO DONNIS
(BUENOS AIRES 1888-1956 ?)

La Maternité

signé 'C. DONNIS / Yv. B. AIRES' (en bas à gauche)
huile sur toile, non rentoilée, sans cadre
91,8 x 120,8 cm. (36 $\frac{1}{8}$ x 47 $\frac{1}{2}$ in.)

€6,000-8,000

\$7,200-9,500
£5,300-7,000

PROVENANCE

Collection privée, Buenos Aires.
Vente Christie's, New York, 19 - 20 novembre 2001, lot 102.

Né à Buenos Aires, Cayetano Donnís entame sa formation artistique avec Francisco Parisi, peintre d'origine italienne. Inscrit à l'Académie des Beaux-Arts à partir de 1902, il s'y forme jusqu'en 1910 avant d'obtenir une bourse du gouvernement qui lui permet de voyager en Europe. Il s'installe alors à Paris, où il suit l'enseignement de Hermen Anglada Camarasa (1871-1959) et de Kees Van Dongen (1877-1968), avant de poursuivre son voyage en Italie et en particulier à Florence.

De retour en Argentine, il expose dans la prestigieuse galerie Witcomb à Buenos Aires (1915), participe au Salon National (1914-1940) et à l'Exposition Internationale de San Francisco (1915) où il obtient la troisième médaille. Secrétaire de l'Académie Nationale des Beaux-Arts, il est aussi le représentant de celle-ci à Paris.

Passionné par l'art calchaquí, une ethnie qui peuplait le nord-est de l'Argentine, il puise surtout son inspiration dans les paysages de Córdoba et, vers la fin de sa vie, dans ceux du port de Mar del Plata et de son village de pêcheurs. On lui doit aussi des vues caractéristiques de Montmartre et des rues de Paris et de Florence.

Son excellente maîtrise de la couleur, ainsi que sa capacité à rendre avec sensibilité les ambiances lumineuses, sont particulièrement mises en valeur dans cette *Maternité* où la figure de la jeune femme et de son enfant se détachent sur un fond qu'habillent les motifs clairs du papier peint et du tissu.

C. DONNIS, THE MATERNITY, OIL ON CANVAS, UNLINED, UNFRAMED, SIGNED AND INSCRIBED



126

**RAPHAËL DELORME
(CAUDÉLAN 1890-1962 PARIS)**

*Une Nympe et La Naissance de Vénus
en arrière-plan*

signé 'RAPHAEL DELORME' (en bas à droite)
huile sur isorel
61 x 46,7 cm. (24 x 18³/₈ in.)

€15,000-20,000

\$18,000-24,000
£14,000-18,000

Considéré comme l'un des chefs de file de l'École de Bordeaux, Raphaël Delorme compte parmi les plus grands maîtres de la peinture Art Déco. Il se forme à l'École des Beaux-Arts de Bordeaux avant de devenir décorateur de théâtre. S'il abandonne rapidement cette activité pour se consacrer à la peinture de chevalet, ses œuvres à la mise en scène soigneusement étudiée témoignent tout au long de sa carrière de ce goût pour le décor.

S'il participe à de nombreux salons et expositions, tels le Salon d'Automne, le Salon de la Société Nationale des Beaux-Arts ou encore le Salon des Tuileries, Delorme ne rencontre pas l'adhésion du public, et se vante de n'avoir qu'un seul client,

le richissime Mahradjah de Kapurtala. Si cette affirmation bravache est sans doute exagérée, il semble toutefois qu'il ait préféré construire une œuvre, à la fois personnelle et fantasque, sans rechercher de succès commercial.

En mettant en scène des figures nues à la ligne ingresque au sein d'un décor irréal très composé et étrange à la fois, notre tableau concentre tous les traits stylistiques si particuliers de l'art de Delorme.

R. DELORME, A NYMPH AND THE BIRTH OF VENUS IN THE BACKGROUND, OIL ON MASONITE, SIGNED

■ 127

**VALENTÍN DE ZUBIAURRE Y
AGUIRREZABAL (MADRID 1879-1963)**

Dantzaris (Les Danseurs basques)

signé : VALENTIN DE ZUBIAURRE : (en bas à droite)

huile sur toile, non rentoilée
95,5 x 145,5 cm. (37 $\frac{7}{8}$ x 57 $\frac{1}{4}$ in.)

€100,000-150,000

\$120,000-180,000

£88,000-130,000

PROVENANCE

Collection privée.
Vente Sotheby's, Londres, 16 novembre 2005,
lot 146.

EXPOSITION

Garai, Diputación de Bizkaia i Ayuntamiento
de Garai, *Homenaje a los Zubiaurre*, 1966, no. 12,
comme *Jóvenes vascos*.

Valentín de Zubiaurre naît à Madrid et se forme à l'Académie Royale des Beaux-Arts de San Fernando avec les artistes Carlos de Haes, Muñoz Degrain et Alejandro Ferrant. Les bourses qu'il obtient grâce à ses origines basques lui permettent de se consacrer exclusivement à la peinture. Il voyage ainsi en Italie à partir de 1902 en compagnie de son frère Ramón, peintre également, et arrive à Paris en 1905 où il fréquente l'Académie Julian. Depuis la capitale française il multiplie les voyages, expose dans divers pays européens et développe très tôt une carrière internationale.

Membre de l'Association des Artistes Basques en 1911 et de l'Académie de San Fernando en 1945, Valentín de Zubiaurre prend part en 1957 à l'Exposition Nationale des Beaux-Arts à Madrid où il obtient la Médaille d'Honneur, la plus importante reconnaissance officielle qu'un artiste espagnol puisse obtenir.

Valentín de Zubiaurre développe une peinture réaliste de mœurs où les thèmes régionaux abondent. L'artiste s'attache à créer des types physiques et moraux qui représentent le peuple de son pays et il donne à voir les sentiments simples et puissants qui régissent la vie paysanne. Le pittoresque se heurte alors à la complexité des états d'âme des personnages, qu'il rend visibles à travers l'expressivité des visages et des gestes. Dans notre tableau la solidité des figures d'hommes, tous de blanc vêtus, font écho aux murs des maisons villageoises aux alentours. Les personnages du premier plan deviennent des silhouettes décoratives dans la partie droite de la composition, ainsi Zubiaurre crée un rapport d'équilibre rigoureux qui souligne la gravité de toute la scène au-delà de l'apparente légèreté de l'activité musicale.

V. DE ZUBIAURRE Y AGUIRREZABAL, *THE BASQUE DANCERS*, OIL ON CANVAS, UNLINED, SIGNED

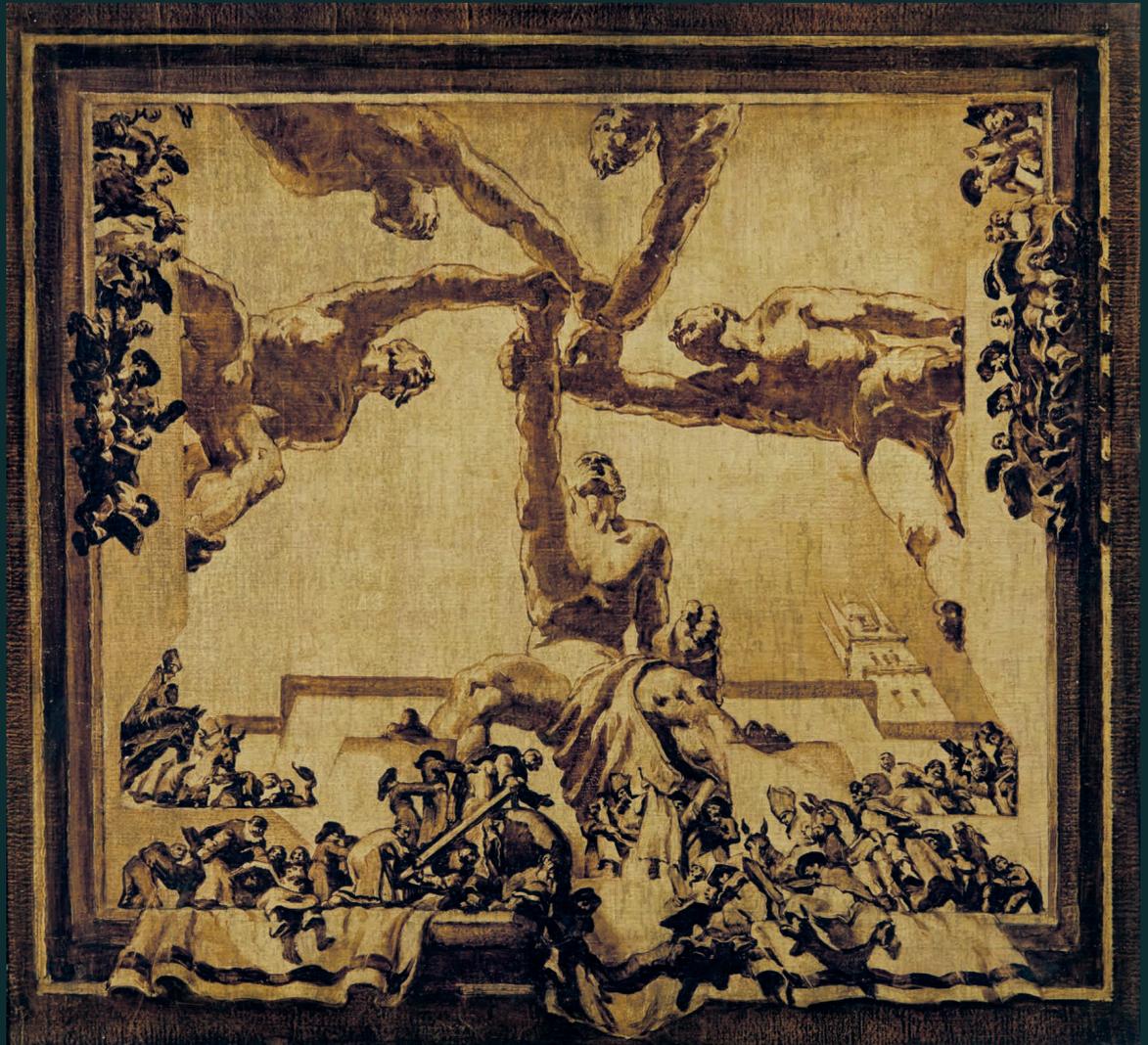


Peintre décorateur ayant développé un style baroque moderne à la fois extravagant et très personnel, José Maria Sert naît à Barcelone au sein d'une famille d'industriels textiles de grande renommée. Élève de Pere Borrell et Alexandre de Riquer, il fréquente, pendant ses années de jeunesse à Barcelone, les milieux artistiques et intellectuels d'avant-garde, en particulier les artistes Miguel Utrillo, Ramón Casas et Santiago Rusiñol.

Après un voyage en Italie au cours duquel il découvre les maîtres de la Renaissance, il s'installe à Paris en 1898. Dans la capitale cosmopolite il fréquente les artistes et écrivains, les mécènes et toute l'élite qui anime la vie artistique et culturelle de l'époque. Lyrisme et virtuosité caractérisent ses productions, les commandes affluent et le jeune artiste, dont la renommée croît rapidement, s'impose désormais en tant qu'héritier moderne de la grande tradition du décor monumental. Les effets de lumière contrastés et la maîtrise des perspectives, qu'il sait adapter à l'architecture de chacun des lieux où il intervient, donnent forme à des compositions complexes qui mettent en scène une multitude de personnages évoluant au sein de scénographies grandioses, à la théâtralité assumée et aux multiples références. Sa méthode de travail est aussi précise que singulière, il construit ses mises en scène dans l'atelier en faisant poser des modèles ou bien à partir de mannequins et de personnages en modèle réduit qu'il photographie.

Sert travaille alors pour les élites économiques et politiques du monde entier. Son style immédiatement reconnaissable, au fort impact visuel, lui permet d'obtenir des commandes pour des lieux prestigieux. Après avoir décoré la salle à manger du Pavillon de l'Art Nouveau pour Siegfried Bing à l'Exposition Universelle de 1900 à Paris, il s'attelle à partir de 1906 à la décoration de la cathédrale de Vic en Catalogne. Premier projet d'envergure exceptionnelle pour Sert, le chantier dure des décennies, interrompu par les guerres ainsi que par les évolutions politiques en Espagne, et il contribue à donner une forte identité à l'image publique de l'artiste. Son aura lui donne alors accès à des commandes prestigieuses qui ne font qu'appuyer sa réputation internationale. Il décore l'Hôtel de Ville de Barcelone en 1929, le RCA Building du Rockefeller Center et le Waldorf Astoria Hotel à New York au cours de la décennie 1930, le Palais des Nations à Genève en 1935, sans compter les très nombreuses commandes privées.

La démesure de la formidable production de Sert permet à Paul Claudel de le qualifier de « dernier représentant de la grande Peinture » dans l'hommage qu'il lui rend à sa mort en 1945.



128

**JOSÉ MARÍA SERT Y BADIA
(BARCELONE 1874/76-1945)**

Etude pour La Leçon de Salamanca

fond doré et huile sur toile marouflée sur panneau
74,3 x 79,6 cm. (29¼ x 31½ in.)

€40,000-60,000

\$48,000-71,000
£36,000-53,000

Les lots 128, 129, 130 et 131 sont préparatoires pour le décor de la salle du Conseil « Francisco de Vitoria » du Palais des Nations à Genève.

Fondée en 1919, la **Société des Nations** s'établit dans le parc de l'Ariana à Genève où le Palais des Nations est érigé entre 1929 et 1937. En 1933, José-Maria Sert est proposé par le gouvernement espagnol pour réaliser un ensemble de peintures

décoratives. Lui est alors attribué le décor de la salle du Conseil et Sert annonce l'année suivante le thème choisi, qui s'articule autour de *Ce qui sépare et ce qui unit les hommes*.

Sujet du plafond central, *La Leçon de Salamanca* est une synthèse du discours pictural de Sert au sein de la salle du Conseil. Cinq colosses qui symbolisent les cinq continents unissent leurs mains pour former la clé de voûte de la salle. Leur union incarne l'espoir d'arriver à un état de paix et de concorde. *La Leçon de Salamanca* dont les continents doivent s'inspirer est figurée par un groupe de sages espagnols, dont Francisco de Vitoria fait partie, qui dispensent leur enseignement à un groupe d'étudiants de l'Université de Salamanque où ont été posées, lors du développement de l'humanisme, les bases des droits des hommes.

Les lots 129, 130 et 131 correspondent, plus spécifiquement au sein de la salle du Conseil, aux quatre thèmes que Sert traite sur les murs latéraux et qui représentent la victoire des hommes sur les maux du monde dans sa lutte pour une vie meilleure : *Le Progrès social, Le Progrès technique, Le Progrès de la Science, L'Espérance, L'Allégorie de la guerre*. Le peintre aborde des sujets symboliquement complexes avec l'intention de définir une mythologie moderne qu'il donne à voir à travers un rendu qui associe les sujets principaux peints sur des rideaux en trompe-l'œil à des figures en grisaille - bas-reliefs fictifs -, qui figurent *La Justice, La Force, La Loi, L'Intelligence, La Paix morte, La Paix ressuscitée et L'Evocation de la Paix*.

J. M. SERT Y BADIA, *STUDY FOR THE SALAMANCA LESSON, GILT GROUND AND OIL ON CANVAS LAID DOWN ON PANEL*



129

JOSÉ MARÍA SERT Y BADIA
(BARCELONE 1874/76-1945)

Etude pour L'Espérance et La Justice

fond partiellement doré et huile sur toile marouflée
sur panneau
68,3 x 53,2 cm. (26 $\frac{7}{8}$ x 21 in.)

€20,000–30,000

\$24,000–36,000
£18,000–26,000

Sert associe le thème principal *L'Espérance* à la grisaille *La Justice*. L'homme réussira un jour à triompher de la guerre, les soldats rentreront à la maison et la multitude, ivre de paix, jettera les canons dans le néant.

J. M. SERT Y BADIA, *STUDY FOR THE HOPE AND JUSTICE, PARTLY GILT GROUND AND OIL ON CANVAS LAID DOWN ON PANEL*

Cette étude est préparatoire au mur entourant la porte d'entrée en bronze de la salle du conseil.



130



131

130

**JOSÉ MARÍA SERT Y BADIA
(BARCELONE 1874/76-1945)**

*Etude pour Le Progrès social et La Loi ou
L'Abolition de l'esclavage*

fond partiellement doré et huile sur toile marouflée
sur panneau
41,6 x 107,2 cm. (16½ x 42¼ in.)

€20,000-30,000

\$24,000-36,000
£18,000-26,000

Cette étude est préparatoire à la mezzanine des
visiteurs.

**Sert associe le thème principal, *Le Progrès social*,
à la grisaille *La Loi*. L'homme, appelé par les idéaux
d'égalité et de liberté, abolit l'esclavage et rompt
les anciennes chaînes de la barbarie.**

*J. M. SERT Y BADIA, STUDY FOR THE SOCIAL
PROGRESS AND THE LAW OR THE ABOLITION
OF SLAVERY, PARTLY GILT GROUND AND OIL
ON CANVAS LAID DOWN ON PANEL*

131

**JOSÉ MARÍA SERT Y BADIA
(BARCELONE 1874/76-1945)**

*Etude pour Le Progrès de la science
et La Force*

fond partiellement doré et huile sur toile marouflée
sur panneau
42 x 108 cm. (16½ x 42½ in.)

€20,000-30,000

\$24,000-36,000
£18,000-26,000

Cette étude étant préparatoire à la mezzanine
des visiteurs.

**Sert associe le thème principal *Le Progrès de
la Science* à la grisaille *La Force*. L'homme, grâce
à son génie et à sa volonté, vainc la peste et les
autres épidémies qui ont décimé la population au
cours des siècles.**

*J. M. SERT Y BADIA, STUDY FOR THE PROGRESS
OF SCIENCE AND STRENGTH, PARTLY GILT
GROUND AND OIL ON CANVAS LAID DOWN ON
PANEL*



■ 132

**JOSÉ MARÍA SERT Y BADIA
(BARCELONE 1874/76-1945)**

Etude pour Le Mariage de Camacho

technique mixte sur fond doré sur panneau
122,3 x 179,7 cm. (48 $\frac{1}{8}$ x 70 $\frac{3}{4}$ in.)

€60,000–80,000

\$72,000–95,000
£53,000–70,000

Esquisse pour le panneau central de la salle à manger, dit « salon Sert » de l'Hôtel Waldorf Astoria à New York sur un thème emprunté à la littérature espagnole, *Don Quichotte* de Miguel de Cervantès. Le thème profane reflète la splendeur et le vertige de la fête dans une scène de genre inspirée du siècle d'or espagnol.

J. M. SERT Y BADIA, *STUDY FOR THE MARRIAGE OF CAMACHO, GILT GROUND AND OIL ON PANEL*



■ 133

**JOSÉ MARÍA SERT Y BADIA
(BARCELONE 1874/76-1945)**

Etude pour Le Progrès industriel

fond doré et huile sur deux planches d'isorel
239,5 x 239,8 cm. (94¼ x 94¾ in.)

€60,000–80,000

\$72,000–95,000

£53,000–70,000

Lorsque Sert est commissionné pour réaliser le décor mural du RCA Building au Nelson Rockefeller Center à New York, il prépare une série de décors muraux destinés au hall d'entrée. Le thème, *Les triomphes de l'Humanité*, est dicté par le comité

artistique du Rockefeller Center et Sert s'engage ainsi à donner à voir la maîtrise nouvellement acquise par l'homme sur l'univers matériel. Il met au point une vaste scène allégorique représentant le développement de l'Amérique au cours des trois derniers siècles.

Dans cette version, ne figurent en arrière-plan que des cheminées d'usine. A la demande du commanditaire, qui vient d'investir dans les chemins de fer, l'artiste les remplacera finalement par des locomotives à vapeur.

J. M. SERT Y BADIA, *STUDY FOR THE INDUSTRIAL PROGRESS, GILT GROUND AND OIL ON TWO BOARDS OF MASONITE*



134

**JOSÉ MARÍA SERT Y BADIA
(BARCELONE 1874/76-1945)**

Etude pour Montserrat

technique mixte et feuille de cuivre sur toile,
non rentoilée
135,3 x 200,4 cm. (53¼ x 78¾ in.)

€60,000–80,000

\$72,000–95,000
£53,000–70,000

Ce travail préparatoire est à rapprocher d'une esquisse exposée en 2012 au Petit Palais, identifiée comme appartenant au thème des *Evocations catalanes* pour la bibliothèque de l'homme politique Francesc Cambó à Barcelone. Comme un cliché ancien bruni par la lumière, cette étude fait partie de l'hommage que Sert rend à sa Catalogne natale et aux paysages de son enfance. L'influence de Goya est décelable dans les postures et les gestes des figures qui peuplent l'image ainsi qu'à travers le trait énergique du peintre et son choix d'une palette monochrome.

*J. M. SERT Y BADIA, STUDY FOR MONTSERRAT,
MIXED MEDIA ON CANVAS, UNLINED*



■ 135

**JOSÉ MARÍA SERT Y BADIA
(BARCELONE 1874/76-1945)**

Étude pour l'Acrobate

technique mixte sur fond doré sur carton
151,8 x 88,2 cm. (59¼ x 34¾ in.)

€50,000-70,000

\$60,000-83,000
£44,000-61,000

Sert réutilise souvent un même motif qu'il décline en multiples variantes. Cette étude peut faire référence à l'*Acrobate* du *Voyage de la reine de Saba* (Salon de Maurice et Andrée Wendel, Paris, livré en 1925) ou à une *Scène de cirque* destinée au paravent du boudoir du Palais royal d'été de Victoire Eugénie, reine d'Espagne (Palais de la Magdalena, Santander, 1920).

J. M. SERT Y BADIA, STUDY FOR THE ACROBAT,
GILT GROUND AND OIL ON CARDBOARD



■ 136

**ALFRED-AUGUSTE JANNIOT
(PARIS 1889-1969)**

Saint Hubert

porte l'inscription 'SVB SANCTI HVBERTI FIDE'
(en haut)

plâtre et chêne cérusé

216,5 x 82,5 x 12,7 cm. (85¼ x 32½ x 5 in.)

€20,000-30,000

\$24,000-36,000

£18,000-26,000

PROVENANCE

Galerie Chéreau & Lemaire, Paris, dans les années
1980.

Collection particulière, Paris.

Œuvre unique, moulée sur la terre glaise originale
d'après les éléments techniques visibles au verso,
ce bas-relief est certainement un projet pour une
chapelle dédiée à saint Hubert.

Depuis le XV^e siècle, la légende de saint Hubert
raconte la conversion religieuse d'Hubert de Liège,
à la chasse par un cerf blanc magnifique portant
un crucifix lumineux entre ses bois. Il sera ainsi
considéré comme le saint patron de la chasse, des
forestiers et de l'environnement.

L'œuvre date des années 1925-1935 puisque nous
retrouvons des éléments de la faune et la flore que
Janniot a stylisé pour la fresque du Musée des
Colonies en 1931.

Nous remercions Edwige Anne Demeurisse, ayant
droit de l'artiste, d'avoir confirmé l'attribution et pour
son aide à la rédaction de cette notice.

A.-A. JANNIOT, SAINT HUBERT, PLASTER AND
CERUSE OAK



137



138

137

**JEAN SOUVERBIE
(BOULOGNE-BILLANCOURT 1891-
1981 PARIS)**

Femmes se coiffant

signé 'Souverbie' (en bas à gauche) ; contresigné et daté 'Souverbie 1968' (au verso)
mine de plomb et huile sur carton
22,7 x 27,3 cm. (8 $\frac{7}{8}$ x 10 $\frac{3}{4}$ in.)

€2,000-3,000

\$2,400-3,600
£1,800-2,600

PROVENANCE

Collection particulière, Lyon.

À Versailles, Jean Souverbie découvre les fondements du classicisme français - équilibre, harmonie des formes, proportions - qui ne le quitteront jamais. La *Tête de femme* est d'ailleurs héritée des modèles de la sculpture antique.

Dans le sud de la France, où la famille s'installe dès 1908 durant les hivers, l'artiste développera un intérêt jamais démenti pour les grandes civilisations antiques y ayant prospérées. Il leur empruntera notamment les sujets mythologiques,

comme *Le Jugement de Pâris, Léda et le Cygne, Les Trois Grâces...* Même si l'œuvre que nous présentons est titrée *Femmes se coiffant* par l'artiste dans un certificat d'authenticité datant de 1970, nous ne pouvons nous empêcher d'y voir la représentation de la toilette de Vénus.

Après l'Académie Julian en 1911, puis l'Académie Ranson en 1916, où il reçoit un enseignement par les Nabis (Bonnard, Sérusier, Vallotton...), Souverbie se tourne vers le cubisme. Mais c'est l'année 1925 qui marquera un réel tournant décisif dans la carrière de l'artiste. Il expose avec la Section d'Or à la galerie Vavin-Raspail et rencontre notamment Picasso à qui il vouera une admiration sans borne. Ses nus féminins, se transforment en corps sculpturaux géométriques et solides silhouettes impersonnelles, qui sont autant d'échos aux icônes cubistes de l'Espagnol.

Les œuvres *Tête de femme* et *Femmes se coiffant*, présentées ici, sont de parfaites synthèses de l'art de Jean Souverbie.

J. SOUVERBIE, WOMEN STYLING, PENCIL AND OIL ON CARDBOARD, SIGNED AND DATED

138

**JEAN SOUVERBIE
(BOULOGNE-BILLANCOURT 1891-
1981 PARIS)**

Tête de femme

signé 'Souverbie' (en haut à droite)
huile sur isorel
19,4 x 14,3 cm. (7 $\frac{5}{8}$ x 5 $\frac{5}{8}$ in.)

€2,000-3,000

\$2,400-3,600
£1,800-2,600

PROVENANCE

Collection particulière, Lyon.

J. SOUVERBIE, WOMAN HEAD, OIL ON MASONITE, SIGNED



f 139

**LUCIEN-VICTOR GUIRAND
DE SCÉVOLA
(SÈTE 1871-1950 PARIS)**

Nature morte aux fleurs et plat de porcelaine

signé 'Guirand de Scevola' (en bas à gauche)
huile sur toile, non rentoilée
73,2 x 91,8 cm. (28 $\frac{7}{8}$ x 36 $\frac{1}{8}$ in.)

€7,000-10,000

\$8,300-12,000
£6,200-8,800

L.-V. GUIRAND DE SCÉVOLA, STILL-LIFE WITH
FLOWERS AND A PORCELAIN PLATE, OIL ON
CANVAS, UNLINED, SIGNED

140

**JAN BOGAERTS
(BOIS-LE-DUC 1878-1962 WASSENAAR)**

Primevères

signé et daté 'JAN BOGAERTS. 1936.' (en haut à
droite)
huile sur toile
30 x 40 cm. (11 $\frac{7}{8}$ x 15 $\frac{3}{4}$ in.)

€5,000-7,000

\$6,000-8,300
£4,400-6,100

Méconnu des collectionneurs hors de la
Hollande, Jan Bogaerts n'en reste pas moins un
artiste au talent indubitable, et dont l'œuvre ne
devrait pas rester cantonné aux frontières de son
pays d'origine.

Marqué dans un premier temps par le mouvement
symboliste, qui donne à ses œuvres une délicate
connotation onirique, Jan Bogaerts se tourne dans
les années 1920 vers un style réaliste qui préfigure
par certains aspects les évolutions futures de
l'hyperréalisme. Ne se consacrant alors quasiment
plus qu'au genre de la nature morte, il assemble,
dans une atmosphère de recueillement qui n'est
pas sans rappeler le silence de Chardin, des objets
de sa vie quotidienne, qu'il reprend inlassablement
et avec poésie.

J. BOGAERTS, PRIMULA, OIL ON CANVAS,
SIGNED AND DATED



140

141

JAN BOGAERTS
(BOIS-LE-DUC 1878-1962 WASSENAAR)

Saxifrages

signé et daté 'Jan Bogaerts. 1929.' (en bas à droite)
 huile sur toile, non rentoilée
 41,5 x 56 cm. (16 $\frac{3}{8}$ x 22 in.)

€3,000-5,000

\$3,600-5,900

£2,700-4,400

J. BOGAERTS, SAXIFRAGA, OIL ON CANVAS,
 UNLINED, SIGNED AND DATED



141

CONDITIONS DE VENTE Acheter chez Christie's

CONDITIONS DE VENTE

Les présentes Conditions de vente et les Avis importants et explication des pratiques de catalogage énoncent les conditions auxquelles nous proposons à la vente les **lots** indiqués dans ce catalogue. En vous enregistrant pour participer aux enchères et/ou en enchérissant lors d'une vente, vous acceptez les présentes Conditions de vente, aussi devez-vous les lire attentivement au préalable. Vous trouverez à la fin un glossaire expliquant la signification des mots et expressions apparaissant en caractères gras.

À moins d'agir en qualité de propriétaire du **lot** (symbole Δ), Christie's agit comme mandataire pour le vendeur.

A. AVANT LA VENTE

1. Description des lots

- Certains mots employés dans les descriptions du catalogue ont des significations particulières. De plus amples détails figurent à la page intitulée «Avis importants et explication des pratiques de catalogage», qui fait partie intégrante des présentes Conditions. Vous trouverez par ailleurs une explication des symboles utilisés dans la rubrique intitulée «Symboles employés dans le présent catalogue».
- La description de tout **lot** figurant au catalogue, tout **rapport de condition** et toute autre déclaration faite par nous (que ce soit verbalement ou par écrit) à propos d'un **lot**, et notamment à propos de sa nature ou de son **état**, de l'artiste qui en est l'auteur, de sa période, de ses matériaux, de ses dimensions approximatives ou de sa **provenance**, sont des opinions que nous formulons et ne doivent pas être considérés comme des constats. Nous ne réalisons pas de recherches approfondies du type de celles menées par des historiens professionnels ou des universitaires. Les dimensions et les poids sont donnés à titre purement indicatif.

2. Notre responsabilité liée à la description des lots

Nous ne donnons aucune **garantie** en ce qui concerne la nature d'un **lot** si ce n'est notre **garantie d'authenticité** contenue au paragraphe E2 et dans les conditions prévues par le paragraphe I ci-dessous.

3. Etat des lots

- L'**état des lots** vendus dans nos ventes aux enchères peut varier considérablement en raison de facteurs tels que l'âge, une détérioration antérieure, une restauration, une réparation ou l'usure. Leur nature fait qu'ils seront rarement en parfait **état**. Les **lots** sont vendus « en l'état », c'est-à-dire tels quels, dans l'**état** dans lequel ils se trouvent au moment de la vente, sans aucune déclaration ou **garantie** ni engagement de responsabilité de quelque sorte que ce soit quant à leur **état** de la part de Christie's ou du vendeur.
- Toute référence à l'**état d'un lot** dans une notice du catalogue ou dans un **rapport de condition** ne constituera pas une description exhaustive de l'**état**, et les images peuvent ne pas montrer un **lot** clairement. Les couleurs et les nuances peuvent sembler différentes sur papier ou à l'écran par rapport à la façon dont elles ressortent lors d'un examen physique. Des rapports de condition peuvent être disponibles pour vous aider à évaluer l'**état d'un lot**. Les rapports de condition sont fournis gratuitement pour aider nos acheteurs et sont communiqués uniquement sur demande et à titre indicatif. Ils contiennent notre opinion mais il se peut qu'ils ne mentionnent pas tous les défauts, vices intrinsèques, restaurations, altérations ou adaptations car les membres de notre personnel ne sont pas des restaurateurs ou des conservateurs professionnels. Ces rapports ne sauraient remplacer l'examen d'un **lot** en personne ou la consultation de professionnels. Il vous appartient de vous assurer que vous avez demandé, reçu et pris en compte tout **rapport de condition**.

4. Exposition des lots avant la vente

- Si vous prévoyez d'enchérir sur un **lot**, il convient que vous l'inspectiez au préalable en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant compétent afin de vous assurer que vous en acceptez la description et l'**état**. Nous vous recommandons de demander conseil à un restaurateur ou à un autre conseiller professionnel.
- L'exposition précédant la vente est ouverte à tous et n'est soumise à aucun droit d'entrée. Nos spécialistes pourront être disponibles pour répondre à vos questions, soit lors de l'exposition préalable à la vente, soit sur rendez-vous.

5. Estimations

Les **estimations** sont fondées sur l'**état**, la rareté, la qualité et la **provenance des lots** et sur les prix récemment atteints aux enchères pour des biens similaires. Les **estimations** peuvent changer. Ni vous ni personne d'autre ne devez vous baser sur des **estimations** comme prévision ou **garantie** du prix de vente réel d'un **lot** ou de sa valeur à toute autre fin. Les **estimations** ne comprennent pas les **frais de vente** ni aucune taxe ou frais applicables.

6. Retrait

Christie's peut librement retirer un **lot** à tout moment avant la vente ou pendant la vente aux enchères. Cette décision de retrait n'engage en aucun cas notre responsabilité à votre égard.

7. Bijoux

- Les pierres précieuses de couleur (comme les rubis, les saphirs et les émeraudes) peuvent avoir été traitées pour améliorer leur apparence, par des méthodes telles que la chauffe ou le huilage. Ces méthodes sont admises par l'industrie mondiale de la bijouterie mais peuvent fragiliser les pierres précieuses et/ou rendre nécessaire une attention particulière au fil du temps.
- Tous les types de pierres précieuses peuvent avoir été traités pour en améliorer la qualité. Vous pouvez solliciter l'élaboration d'un rapport de gemmologie pour tout **lot**, dès lors que la demande nous est adressée au moins trois semaines avant la date de la vente, et que vous vous acquittez des frais y afférents.
- Nous ne faisons pas établir de rapport gemmologique pour chaque pierre précieuse mise à prix dans nos ventes aux enchères. Lorsque nous faisons établir de tels rapports auprès de laboratoires de gemmologie internationalement reconnus, lesdits rapports sont décrits dans le catalogue. Les rapports des laboratoires de gemmologie américains décrivent toute amélioration ou tout traitement de la pierre précieuse. Ceux des laboratoires européens décrivent toute amélioration ou tout traitement uniquement si nous le leur demandons, mais confirment l'absence d'améliorations ou de traitements. En raison des différences d'approches et de technologies, les laboratoires peuvent ne pas être d'accord sur le traitement ou non d'une pierre précieuse particulière, sur l'ampleur du traitement ou sur son caractère permanent. Les laboratoires de gemmologie signalent uniquement les améliorations ou les traitements dont ils ont connaissance à la date du rapport.
- En ce qui concerne les ventes de bijoux, les **estimations** reposent sur les informations du rapport gemmologique ou, à défaut d'un tel rapport, partent du principe que les pierres précieuses peuvent avoir été traitées ou améliorées.

8. Montres et horloges

- Presque tous les articles d'horlogerie sont réparés à un moment ou à un autre et peuvent ainsi comporter des pièces qui ne sont pas d'origine. Nous ne donnons aucune **garantie** que tel ou tel composant d'une montre est **authentique**. Les bracelets dits « associés » ne font pas partie de la montre d'origine et sont susceptibles de ne pas être **authentiques**. Les horloges peuvent être vendues sans pendules, poids ou clés.
- Les montres de collection ayant souvent des mécanismes très fins et complexes, un entretien général, un changement de piles ou d'autres réparations peuvent s'avérer nécessaires et sont à votre charge. Nous ne donnons aucune **garantie** qu'une montre est en bon **état** de marche. Sauf indication dans le catalogue, les certificats ne sont pas disponibles.
- La plupart des montres-bracelets ont été ouvertes pour connaître le type et la qualité du mouvement. Pour cette raison, il se peut que les montres-bracelets avec des boîtiers étanches ne soient pas waterproof et nous vous recommandons donc de les faire vérifier par un horloger compétent avant utilisation.

Des informations importantes à propos de la vente, du transport et de l'expédition des montres et bracelets figurent au paragraphe H2(h).

B. INSCRIPTION A LA VENTE

1. Nouveaux enchérisseurs

- Si c'est la première fois que vous participez à une vente aux enchères de Christie's ou si vous êtes un enchérisseur déjà enregistré chez nous n'ayant rien acheté dans nos salles de vente au cours des deux dernières années, vous devez vous enregistrer au moins 48 heures avant une vente aux enchères pour nous laisser suffisamment de temps afin de procéder au traitement et à l'approbation de votre enregistrement. Nous sommes libres de refuser votre enregistrement en tant qu'enchérisseur. Il vous sera demandé ce qui suit :

(i) *pour les personnes physiques* : pièce d'identité avec photo (permis de conduire, carte nationale d'identité ou passeport) et, si votre adresse actuelle ne figure pas sur votre pièce d'identité, un justificatif de domicile (par exemple, une facture d'eau ou d'électricité récente ou un relevé bancaire) ;

(ii) *pour les sociétés* : votre certificat d'immatriculation (extrait Kbis) ou tout document équivalent indiquant votre nom et votre siège social ainsi que tout document pertinent mentionnant les administrateurs et les bénéficiaires effectifs ;

(iii) *Fiducie* : acte constitutif de la fiducie ; tout autre document attestant de sa constitution ; ou l'extrait d'un registre public + les coordonnées de l'agent/représentant (comme décrits plus bas) ;

(iv) *Société de personnes ou association non dotée de la personnalité morale* : Les statuts de la société ou de l'association ; ou une déclaration d'impôts ; ou une copie d'un extrait du registre pertinent ; ou copie des comptes déposés à l'autorité de régulation ainsi que les coordonnées de l'agent ou de son représentant (comme décrits plus bas) ;

(v) *Fondation, musée, et autres organismes sans but lucratif non constitués comme des trusts à but non lucratif* : une preuve écrite de la formation de l'entité ainsi que les coordonnées de l'agent ou de son représentant (comme décrits plus bas) ;

(vi) *Indivision* : un document officiel désignant le représentant de l'indivision, comme un pouvoir ou des lettres d'administration, une pièce d'identité de l'exécuteur testamentaire, ainsi que tout document permettant, le cas échéant, d'identifier les propriétaires membres de l'indivision ;

(vii) *Les agents/représentants* : Une pièce d'identité valide (comme pour les personnes physiques) ainsi qu'une lettre ou un document signé autorisant la personne à agir OU tout autre preuve valide de l'autorité de la personne (les cartes de visite ne sont pas acceptées comme des preuves suffisantes d'identité).

- Nous sommes également susceptibles de vous demander une référence financière et/ou un dépôt de **garantie** avant de vous autoriser à participer aux enchères. Pour toute question, veuillez contacter notre Département des enchères au +33 (0) 1 40 76 84 13.

2. Client existant

Nous sommes susceptibles de vous demander une pièce d'identité récente comme décrit au paragraphe B1(a) ci-dessus, une référence financière ou un dépôt de **garantie** avant de vous autoriser à participer aux enchères. Si vous n'avez rien acheté dans nos salles de vente au cours des deux dernières années ou si vous souhaitez dépenser davantage que les fois précédentes, veuillez contacter notre Département des enchères au +33 (0) 1 40 76 84 13.

3. Si vous ne nous fournissez pas les documents demandés

Si nous estimons que vous ne répondez pas à nos procédures d'identification et d'enregistrement des enchérisseurs, y compris, entre autres, les vérifications en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et/ou contre le financement du terrorisme que nous sommes susceptibles de demander, nous pouvons refuser de vous enregistrer aux enchères et, si vous remportez une enchère, nous pouvons annuler le contrat de vente entre le vendeur et vous.

4. Enchère pour le compte d'un tiers

- Si vous enchérissez pour le compte d'un tiers, ce tiers devra au préalable avoir effectué les formalités d'enregistrement mentionnées ci-dessus, avant que vous ne puissiez enchérir pour son compte, et nous fournir un pouvoir signé vous autorisant à enchérir en son nom.
- Mandat occulte : Si vous enchérissez en tant qu'agent pour un mandat occulte (l'acheteur final) vous acceptez d'être tenu personnellement responsable de payer le prix d'achat et toutes autres sommes dues. En outre, vous garantissez que :

(i) Vous avez effectué les démarches et vérifications nécessaires auprès de l'acheteur final conformément aux lois anti-blanchiment et vous garderez pendant une durée de cinq ans les documents et informations relatifs à ces recherches (y compris les originaux) ;

(ii) Vous vous engagez, à rendre, à notre demande, ces documents (y compris les originaux) et informations disponibles pour une inspection immédiate par un auditeur tiers indépendant si nous en formulons la demande écrite. Nous ne dévoilerons pas ces documents et informations à un tiers sauf, (1) si ces documents sont déjà dans le domaine public, (2) si cela est requis par la loi, (3) si cela est en accord avec les lois relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent ;

(iii) Les arrangements entre l'acheteur final et vous ne visent pas à faciliter l'évasion ou la fraude fiscale ;

(iv) A votre connaissance les fonds utilisés pour la vente ne représentent pas le fruit d'une activité criminelle ou qu'il n'y a pas d'enquête ouverte concernant votre mandant pour blanchiment d'argent, activités terroristes, ou toutes autres accusations concernant le blanchiment d'argent ;

Tout enchérisseur accepte d'être tenu personnellement responsable du paiement du prix d'adjudication et de toutes les autres sommes dues, à moins d'avoir convenu par écrit avec Christie's avant le début de la vente aux enchères qu'il agit en qualité de mandataire pour le compte d'un tiers nommé et accepté par Christie's. Dans ce cas Christie's exigera le paiement uniquement auprès du tiers nommé.

5. Participer à la vente en personne

Si vous souhaitez enchérir en salle, vous devez vous enregistrer afin d'obtenir un numéro d'enchérisseur au moins 30 minutes avant le début de la vente. Vous pouvez vous enregistrer en ligne sur www.christies.com ou en personne. Si vous souhaitez davantage de renseignements, merci de bien vouloir contacter le Département des enchères au +33 (0) 1 40 76 84 13.

6. Services/Facilités d'enchères

Les services d'enchères décrits ci-dessous sont des services offerts gracieusement aux clients de Christie's, qui n'est pas responsable des éventuelles erreurs (humaines ou autres), omissions ou panes survenues dans le cadre de la fourniture de ces services.

(a) Enchères par téléphone

Nous sommes à votre disposition pour organiser des enchères téléphoniques, sous réserve d'en avoir été informé par vous dans un délai minimum de 24 heures avant la vente. Nous ne pourrions accepter des enchères téléphoniques que si nous avons suffisamment de salariés disponibles pour prendre ces enchères. Si vous souhaitez enchérir dans une langue autre que

le français, nous vous prions de bien vouloir nous en informer le plus rapidement possible avant la vente. Nous vous informons que les enchères téléphoniques sont enregistrées. En acceptant de bénéficier de ce service, vous consentez à cet enregistrement. Vous acceptez aussi que votre enchère soit émise conformément aux présentes Conditions de vente.

(b) **Enchères par Internet sur Christie's Live**

Pour certaines ventes aux enchères, nous acceptons les enchères par Internet. Veuillez visiter <https://www.christies.com/livebidding/index.aspx> et cliquer sur l'icône « Bid Live » pour en savoir plus sur la façon de regarder et écouter une vente et enchérir depuis votre ordinateur. Outre les présentes Conditions de vente, les enchères par Internet sont régies par les conditions d'utilisation de Christie's LIVE™ qui sont consultables sur www.christies.com.

(c) **Ordres d'achat**

Vous trouverez un formulaire d'ordre d'achat à la fin de nos catalogues, dans tout bureau de Christie's ou en choisissant la vente et les **lots** en ligne sur www.christies.com. Nous devons recevoir votre formulaire d'ordre d'achat complété au moins 24 heures avant la vente. Les enchères doivent être placées dans la devise de la salle de vente. Le commissaire-priseur prendra des mesures raisonnables pour réaliser les ordres d'achat au meilleur prix, en tenant compte du **prix de réserve**. Si vous faites un ordre d'achat sur un **lot** qui n'a pas de **prix de réserve** et qu'il n'y a pas d'enchère supérieure à la vôtre, nous enchèrerons pour votre compte à environ 50 % de **l'estimation** basse où, si celle-ci est inférieure, au montant de votre enchère. Dans le cas où deux offres écrites étaient soumises au même prix, la priorité sera donnée à l'offre écrite reçue en premier.

C. PENDANT LA VENTE

1. Admission dans la salle de vente

Nous sommes libres d'interdire l'entrée dans nos locaux à toute personne, de lui refuser l'autorisation de participer à une vente ou de rejeter toute enchère.

2. Prix de réserve

Sauf indication contraire, tous les **lots** sont soumis à un **prix de réserve**. Nous signalons les **lots** qui sont proposés sans **prix de réserve** par le symbole « à côté du numéro du **lot**. Le **prix de réserve** ne peut être supérieur à **l'estimation** basse du **lot**.

3. Pouvoir discrétionnaire du commissaire-priseur

Le commissaire-priseur assure la police de la vente et peut à son entière discrétion :

- refuser une enchère ;
- lancer des enchères descendantes ou ascendantes comme bon lui semble, ou changer l'ordre des **lots** ;
- retirer un **lot** ;
- diviser un **lot** ou combiner deux **lots** ou davantage ;
- rouvrir ou continuer les enchères même une fois que le marteau est tombé ; et
- en cas d'erreur ou de litige, et ce pendant ou après la vente aux enchères, poursuivre les enchères, déterminer l'adjudicataire, annuler la vente du **lot**, ou proposer et vendre à nouveau tout **lot**. Si un litige en rapport avec les enchères survient pendant ou après la vente, la décision du commissaire-priseur dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire est sans appel.

4. Enchères

Le commissaire-priseur accepte les enchères :

- des enchérisseurs présents dans la salle de vente ;
- des enchérisseurs par téléphone et des enchérisseurs par Internet sur Christie's LIVE™ (comme indiqué ci-dessus en section B6) ; et
- des ordres d'achat laissés par un enchérisseur avant la vente.

5. Enchères pour le compte du vendeur

Le commissaire-priseur peut, à son entière discrétion, enchérir pour le compte du vendeur à hauteur mais non à concurrence du montant du **prix de réserve**, en plaçant des enchères consécutives ou en plaçant des enchères en réponse à d'autres enchérisseurs. Le commissaire-priseur ne les signalera pas comme étant des enchères placées pour le vendeur et ne placera aucune enchère pour le vendeur au niveau du **prix de réserve** ou au-delà de ce dernier. Si des **lots** sont proposés sans **prix de réserve**, le commissaire-priseur décidera en règle générale d'ouvrir les enchères à 50 % de **l'estimation** basse du **lot**. À défaut d'enchères à ce niveau, le commissaire-priseur peut décider d'annoncer des enchères descendantes à son entière discrétion jusqu'à ce qu'une offre soit faite, puis poursuivre à la hausse à partir de ce montant. Au cas où il n'y aurait pas d'enchères sur un **lot**, le commissaire-priseur peut déclarer ledit **lot** invendu.

6. Paliers d'enchères

Les enchères commencent généralement en dessous de **l'estimation** basse et augmentent par palier (les paliers d'enchères). Le commissaire-priseur décidera à son entière discrétion du niveau auquel les enchères doivent commencer et du niveau des paliers d'enchères. Les paliers d'enchères habituels sont indiqués à titre indicatif sur le formulaire d'ordre d'achat et à la fin de ce catalogue.

7. Conversion de devises

La retransmission vidéo de la vente aux enchères (ainsi que Christie's

LIVE) peut indiquer le montant des enchères dans des devises importantes, autres que l'euro. Toutes les conversions ainsi indiquées le sont pour votre information uniquement, et nous ne serons tenus par aucun des taux de change utilisés. Christie's n'est pas responsable des éventuelles erreurs (humaines ou autres), omissions ou pannes survenues dans le cadre de la fourniture de ces services.

8. Adjudications

À moins que le commissaire-priseur décide d'user de son pouvoir discrétionnaire tel qu'énoncé au paragraphe C3 ci-dessus, lorsque le marteau du commissaire-priseur tombe, et que l'adjudication est prononcée, cela veut dire que nous avons accepté la dernière enchère. Cela signifie qu'un contrat de vente est conclu entre le vendeur et l'adjudicataire. Nous émettons une facture uniquement à l'enchérisseur inscrit qui a remporté l'adjudication. Si nous envoyons les factures par voie postale et/ou par courrier électronique après la vente, nous ne sommes aucunement tenus de vous faire savoir si vous avez remporté l'enchère. Si vous avez enchéri au moyen d'un ordre d'achat, vous devez nous contacter par téléphone ou en personne dès que possible après la vente pour connaître le sort de votre enchère et ainsi éviter d'avoir à payer des frais de stockage inutiles.

9. Législation en vigueur dans la salle de vente

Vous convenez que, lors de votre participation à des enchères dans l'une de nos ventes, vous vous conformerez strictement à toutes les lois et réglementations locales en vigueur au moment de la vente applicables au site de vente concerné.

D. COMMISSION ACHETEUR ET TAXES

1. Commission acheteur

En plus du prix d'adjudication (« **prix marteau** ») l'acheteur accepte de nous payer des frais acheteur de 25% H.T. (soit 26.375% T.T.C. pour les livres et 30% T.T.C. pour les autres **lots**) sur les premiers €150.000 ; 20% H.T. (soit 21.10% T.T.C. pour les livres et 24% T.T.C. pour les autres **lots**) au-delà de €150.000 et jusqu'à €2.000.000 et 12,5% H.T. (soit 13.1875% T.T.C. pour les livres et 15% T.T.C. pour les autres **lots**) sur toute somme au-delà de €2.000.000. Pour les ventes de vin, les frais à la charge de l'acquéreur s'élèvent à 17,5% H.T. (soit 21% T.T.C.).

Des frais additionnels et taxes spéciales peuvent être dus sur certains **lots** en sus des frais et taxes habituels. Les **lots** concernés sont identifiés par un symbole spécial figurant devant le numéro de l'objet dans le catalogue de vente, ou bien par une annonce faite par le commissaire-priseur habilité pendant la vente.

Dans tous les cas, le droit de l'Union européenne et le droit français s'appliquent en priorité.

Si vous avez des questions concernant la TVA, vous pouvez contacter le département TVA de Christie's au +44 (0) 20 7389 9060 (email: VAT_London@christies.com, fax: +44 (0) 20 3219 6076). Christie's vous recommande de consulter votre propre conseiller fiscal indépendant.

TAXE SUR LES VENTES EN CAS D'EXPORTATION AUX ETATS-UNIS

Pour les **lots** que Christie's expédie aux Etats-Unis, une taxe d'Etat ou taxe d'utilisation peut être due sur le prix d'adjudication ainsi que des frais acheteurs et des frais d'expédition sur le lot, quelle que soit la nationalité ou la citoyenneté de l'acheteur.

Christie's est actuellement tenue de percevoir une taxe sur les ventes pour les **lots** qu'elle expédie vers l'Etat de New York. Le taux de taxe ainsi applicable sera déterminé au regard de l'Etat, du pays, du comté ou de la région où le lot sera expédié. Les adjudicataires qui réclament une exonération de la taxe sur les ventes sont tenus de fournir les documents appropriés à Christie's avant la libération du lot.

Pour les envois vers les Etats pour lesquels Christie's n'est pas tenue de percevoir une taxe sur les ventes, l'adjudicataire peut être tenu de verser une taxe d'utilisation aux autorités fiscales de cet Etat. Pour toute autre question, Christie's vous recommande de consulter votre propre conseiller fiscal indépendant.

2. Régime de TVA et condition de l'exportation

Les règles fiscales et douanières en vigueur en France seront appliquées par Christie's lors de la vente des **lots**. A titre d'illustration et sans pouvoir être exhaustif les principes suivants sont rappelés.

Le plus souvent le régime de TVA sur la marge des biens d'occasion et des œuvres d'art est appliqué par Christie's. En application des règles françaises et européennes, la TVA sur la marge ne peut pas figurer sur la facture émise par Christie's et ne peut pas être récupérée par l'acheteur même lorsque ce dernier est un assujéti à la TVA.

Toutefois, en application de l'article 297 C du CGI, Christie's peut opter pour le régime général de la TVA c'est-à-dire que la TVA sera appliquée sur leur prix de vente total sous réserve des exonérations accordées pour les livraisons intracommunautaires et les exportations. L'acquéreur qui aurait intérêt au régime général de TVA doit en informer Christie's afin que l'option puisse être matérialisée sur la facture qui sera remise à l'acquéreur.

En cas d'exportation du bien acquis auprès de Christie's, conformément aux règles fiscales et douanières applicables, la vente pourra bénéficier d'une exonération de TVA. L'administration fiscale considère que l'exportation du lot acquis doit intervenir dans les trois mois de la vente.

L'acquéreur devra dans ce délai indiquer par écrit que le lot acquis est destiné à l'exportation et fournir une adresse de livraison en dehors de l'UE. Dans tous les cas l'acquéreur devra verser un montant égal à celui de la TVA qui serait à verser par Christie's en cas de non exportation du lot dans les délais requis par l'administration fiscale et douanière française. En cas d'exportation conforme aux règles fiscales et douanières en vigueur en France et sous réserve que Christie's soit en possession de la preuve d'exportation dans les délais requis, ce montant sera restitué à l'acquéreur.

Christie's facturera des frais de dossier pour le traitement des livraisons intracommunautaires et des exportations.

Pour toute information complémentaire relative aux mesures prises par Christie's, vous pouvez contacter notre département Comptabilité au +33 (0)1 40 76 83 77. Il est recommandé aux acheteurs de consulter un conseiller spécialisé en la matière afin de lever toute ambiguïté relative à leur statut .concernant la TVA.

3. Taxe forfaitaire

Si vous êtes fiscalement domicilié en France ou considéré comme étant fiscalement domicilié en France, vous serez alors assujéti, par rapport à tout **lot** vendu pour une valeur supérieure à €5.000, à une taxe sur les plus-values de 6,5% sur le prix d'adjudication du **lot**, sauf si vous nous indiquez par écrit que vous souhaitez être soumis au régime général d'imposition des plus-values, en particulier si vous pouvez nous fournir une preuve de propriété de plus de 22 ans avant la date de la vente.

4. Droit de suite

Conformément à la législation en vigueur, les auteurs d'œuvres originales graphiques et plastiques ont un droit inaliénable de participation au produit de toute vente de l'œuvre après la première cession. Ce droit de suite subsiste au profit des héritiers de l'auteur pendant l'année civile de la mort de l'auteur et les soixante-dix années suivantes. Le paiement de ce droit au taux applicable à la date de la vente, lorsqu'il est dû, est à la charge du vendeur. Si la législation s'applique au lot, le vendeur devra payer un montant supplémentaire égal au droit de suite. Lorsque le droit de suite est dû, nous le reverserons pour le compte du vendeur à l'organisme approprié.

Le droit de suite est dû lorsque le prix d'adjudication d'un lot est de 750€ ou plus. En tout état de cause, le montant du droit de suite est plafonné à 12.500€.

Le taux applicable pour calculer le droit de suite est de :

- 4% pour la tranche du prix jusqu'à 50.000 euros ;
- 3% pour la tranche du prix comprise entre 50.000,01 euros et 200.000 euros ;
- 1% pour la tranche du prix comprise entre 200.000,01 euros et 350.000 euros ;
- 0,5% pour la tranche du prix comprise entre 350.000,01 euros et 500.000 euros ;
- 0,25% pour la tranche du prix excédant 500.000,01 euros.

E. GARANTIES

1. Garanties données par le vendeur

Pour chaque **lot**, le vendeur donne la **garantie** qu'il :

- est le propriétaire du **lot** ou l'un des copropriétaires du **lot** agissant avec la permission des autres copropriétaires ou, si le vendeur n'est pas le propriétaire ou l'un des copropriétaires du **lot**, a la permission du propriétaire de vendre le **lot**, ou le droit de ce faire en vertu de la loi ; et
- a le droit de transférer la propriété du **lot** à l'acheteur sans aucune restriction ou réclamation de qui que ce soit d'autre.

Si l'une ou l'autre des **garanties** ci-dessus est inexacte, le vendeur n'aura pas à payer plus que le **prix d'achat** (tel que défini au paragraphe F1(a) ci-dessous) que vous nous aurez versé. Le vendeur ne sera pas responsable envers vous pour quelque raison que ce soit en cas de manques à gagner, de pertes d'activité, de pertes d'économies escomptées, de pertes d'opportunités ou d'intérêts, de coûts, de dommages, d'autres **dommages** ou de dépenses. Le vendeur ne donne aucune **garantie** eu égard au **lot** autres que celles énoncées ci-dessus et, pour autant que la loi le permette, toutes les **garanties** du vendeur à votre égard, et toutes les autres obligations imposées au vendeur susceptibles d'être ajoutées à cet accord en vertu de la loi, sont exclues.

2. Notre garantie d'authenticité

Nous garantissons, sous réserve des stipulations ci-dessous, l'authenticité des **lots** proposés dans nos ventes (notre «**garantie** d'authenticité»). Si, dans les 5 années à compter de la date de la vente aux enchères, vous nous apportez la preuve que votre **lot** n'est pas **authentique**, nous réserve des stipulations ci-dessous, nous vous rembourserons le **prix d'achat** que vous aurez payé. La notion d'authenticité est définie dans le glossaire à la fin des présentes Conditions de vente. Les conditions d'application de la **garantie d'authenticité** sont les suivantes :

- la **garantie** est valable pour toute réclamation notifiée dans les 5 années suivant la date de la vente. À l'expiration de ce délai, nous ne serons plus responsables de l'authenticité des **lots**.
- Elle est donnée uniquement pour les informations apparaissant en caractères **MAJUSCULES** à la première ligne de la **description du catalogue** (« **Intitulé** »). Elle ne s'applique pas à des informations autres que dans l'**Intitulé** même si ces dernières figurent en caractères **MAJUSCULES**.

CONDITIONS DE VENTE Acheter chez Christie's

- (c) La **garantie d'authenticité** ne s'applique pas à tout **intitulé** ou à toute partie d'**intitulé** qui est formulé «**Avec réserve**». «**Avec réserve**» signifie qu'une réserve est émise dans une **description du lot au catalogue** ou par l'emploi dans un **intitulé** de l'un des termes indiqués dans la rubrique **intitulés avec réserve** à la page «Avis importants et explication des pratiques de catalogage». Par exemple, l'emploi du terme «ATTRIBUE A...» dans un **intitulé** signifie que le **lot** est, selon l'opinion de Christie's, probablement une œuvre de l'artiste mentionné, mais aucune **garantie** n'est donnée que le **lot** est bien l'œuvre de l'artiste mentionné. Veuillez lire la liste complète des **intitulés avec réserve** et la description complète des lots au catalogue avant d'enchérir.
- (d) La **garantie d'authenticité** s'applique à l'**Intitulé** tel que modifié par des **Avis en salle de vente**.
- (e) La **garantie d'authenticité** est formulée uniquement au bénéfice de l'acheteur initial indiqué sur la facture du **lot** émise au moment de la vente et uniquement si, à la date de la réclamation, l'acheteur initial a été propriétaire de manière continue du lot et que le lot ne fait l'objet d'aucune réclamation, d'aucun intérêt ni d'aucune restriction par un tiers. Le bénéfice de la **garantie d'authenticité** ne peut être transféré à personne d'autre.
- (f) Afin de formuler une réclamation au titre de la garantie d'authenticité, vous devez :
- (1) nous fournir une notification écrite de votre réclamation dans les 5 ans à compter de la date de la vente aux enchères. Nous pourrions exiger tous les détails et toutes les preuves pertinentes d'une telle réclamation ;
- (2) si nous le souhaitons, il peut vous être demandé de fournir les opinions écrites de deux experts reconnus dans le domaine du **lot**, mutuellement convenus par Christie's et vous au préalable, confirmant que le **lot** n'est pas **authentique**. En cas de doute, nous nous réservons le droit de demander des opinions supplémentaires à nos frais ; et
- (3) retourner le **lot** à vos frais à la salle de vente où vous l'avez acheté dans l'**état** dans lequel il était au moment de la vente.
- (g) Votre seul droit au titre de la présente **garantie d'authenticité** est d'annuler la vente et de percevoir un remboursement du **prix d'achat** que vous nous avez payé. En aucun cas nous ne serons tenus de vous reverser plus que le **prix d'achat** ni ne serons responsables en cas de manques à gagner ou de pertes d'activité, de pertes d'opportunités ou de valeur, de pertes d'économies escomptées ou d'intérêts, de coûts, de dommages, d'**autres dommages** ou de dépenses.
- (h) Art moderne et contemporain de l'Asie du Sud-Est et calligraphie et peinture chinoise. Dans ces catégories, la garantie d'authenticité ne s'applique pas car les expertises actuelles ne permettent pas de faire de déclaration définitive. Christie's accepte cependant d'annuler une vente dans l'une de ces deux catégories d'art s'il est prouvé que le lot est un faux. Christie's remboursera à l'acheteur initial le prix d'achat conformément aux conditions de la garantie d'authenticité Christie's, à condition que l'acheteur initial nous apporte les documents nécessaires au soutien de sa réclamation de faux dans les 12 mois suivant la date de la vente. Une telle preuve doit être satisfaite conformément au paragraphe E2 (f) (2) ci-dessus et le lot doit être retourné au lieu indiqué au paragraphe E2 (f) (3) ci-dessus. Les alinéas E2 (b), (c), (d), (e) et (g) s'appliquent également à une réclamation dans ces catégories.

F. PAIEMENT

1. Comment payer

- (a) Les ventes sont effectuées au comptant. Vous devez donc immédiatement vous acquitter du **prix d'achat** global, qui comprend :
- le prix d'adjudication ; et
 - les frais à la charge de l'acheteur ; et
 - tout montant dû conformément au paragraphe D3 ci-dessus ; et
- iv. toute taxe, tout produit, toute compensation ou TVA applicable.

Le paiement doit être reçu par Christie's au plus tard le septième jour calendrier qui suit le jour de la vente (« la **date d'échéance** »).

- (b) Nous n'acceptons le paiement que de la part de l'enchérisseur enregistré. Une fois émise, nous ne pouvons pas changer le nom de l'acheteur sur une facture ou réémettre la facture à un nom différent. Vous devez payer immédiatement même si vous souhaitez exporter le **lot** et que vous avez besoin d'une autorisation d'exportation.
- (c) Vous devez payer les **lots** achetés chez Christie's France dans la devise prévue sur votre facture, et selon l'un des modes décrits ci-dessous :

(i) Par virement bancaire :

Sur le compte 58 05 3990 101 – Christie's France SNC – Barclays Corporate France – 34/36 avenue de Friedland 75383 Paris cedex 08 Code BIC : BARCFRPC – IBAN : FR76 30588 00001 58053990 101 62.

(ii) Par carte de crédit :

Nous acceptons les principales cartes de crédit sous certaines

conditions et dans la limite de 30 000 €. Les détails des conditions et des restrictions applicables aux paiements par carte de crédit sont disponibles auprès de nos services Caisses, dont vous trouverez les coordonnées au paragraphe (d) ci-dessous.

Paiement :

Si vous payez en utilisant une carte de crédit d'une région étrangère à la vente, le paiement peut entraîner des frais de transaction transfrontaliers selon le type de carte et de compte que vous détenez. Si vous pensez que cela peut vous concerner, merci de vérifier auprès de votre émetteur de carte de crédit avant d'effectuer le paiement. Nous nous réservons le droit de vous facturer tous les frais de transaction ou de traitement que nous supportons lors du traitement de votre paiement. Veuillez noter que pour les ventes permettant le paiement en ligne, le paiement par carte de crédit ne sera pas admis pour certaines transactions.

(iii) En espèces :

Nous n'acceptons pas les paiements aux Caisses, uniques ou multiples, en espèces ou en équivalents d'espèces de plus de €1.000 par acheteur si celui-ci est résident fiscal français (particulier ou personne morale) et de €7.500 pour les résidents fiscaux étrangers, par acheteur et par an.

(iv) Par chèque de banque :

Vous devez les adresser à l'ordre de Christie's France SNC et nous fournir une attestation bancaire justifiant de l'identité du titulaire du compte dont provient le paiement. Nous pourrions émettre des conditions supplémentaires pour accepter ce type de paiement.

(v) Par chèque :

Vous devez les adresser à l'ordre de Christie's France SNC. Tout paiement doit être effectué en euros.

- (d) Lors du paiement, vous devez mentionner le numéro de la vente, votre numéro de facture et votre numéro de client. Tous les paiements envoyés par courrier doivent être adressés à : Christie's France SNC, Département des Caisses, 9, Avenue Matignon, 75008 Paris.
- (e) Si vous souhaitez de plus amples informations, merci de contacter nos Caisses au +33 (0)1 40 76 84 35.

2. Transfert de propriété en votre faveur

Vous ne possédez pas le **lot** et sa propriété ne vous est pas transférée tant que nous n'avons pas reçu de votre part le paiement intégral du **prix d'achat** global du **lot**.

3. Transfert des risques en votre faveur

Les risques et la responsabilité liés au **lot** vous seront transférés à la survenance du premier des deux événements mentionnés ci-dessous :

- au moment où vous venez récupérer le **lot**
- à la fin du 14e jour suivant la date de la vente aux enchères ou, si elle est antérieure, la date à laquelle le **lot** est confié à un entropôt tiers comme indiqué à la partie intitulée « Stockage et Enlèvement », et sauf accord contraire entre nous.

4. Recours pour défaut de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L.321-14 du Code de Commerce, à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien pourra être remis en vente, à la demande du vendeur, sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas sa demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, il donne à Christie's France SNC tout mandat pour agir en son nom et pour son compte à l'effet, au choix de Christie's France SNC, soit de poursuivre l'acheteur en annulation de la vente, soit de la poursuivre en exécution et paiement de ladite vente, en lui demandant en sus et dans les deux hypothèses tous dommages et intérêts, frais et autres sommes justifiées.

En outre, Christie's France SNC se réserve, à sa discrétion, de :

- percevoir des intérêts sur la totalité des sommes dues et à compter d'une mise en demeure de régler lesdites sommes au plus faible des deux taux suivants :

- Taux de base bancaire de la Barclays majoré de six points
- Taux d'intérêt légal majoré de quatre points

(ii) entamer toute procédure judiciaire à l'encontre de l'acheteur défaillant pour le recouvrement des sommes dues en principal, intérêts, frais légaux et tous autres frais ou dommages et intérêts ;

(iii) remettre au vendeur toute somme payée à la suite des enchères par l'adjudicataire défaillant ;

(iv) procéder à la compensation des sommes que Christie's France SNC et/ou toute société mère et/ou filiale et/ou apparentée exerçant sous une enseigne comprenant le nom « Christie's » pourrait devoir à l'acheteur, au titre de toute autre convention, avec les sommes demeurées impayées par l'acheteur ;

(v) procéder à la compensation de toute somme pouvant être due à Christie's France SNC et/ou toute société mère et/ou filiale et/ou liée exerçant sous une enseigne comprenant le nom « Christie's » au titre de toute transaction, avec le montant payé par l'acheteur que

ce dernier l'y invite ou non ;

(vi) rejeter, lors de toute future vente aux enchères, toute offre faite par l'acheteur ou pour son compte ou obtenir un dépôt préalable de l'acheteur avant d'accepter ses enchères ;

(vii) exercer tous les droits et entamer tous les recours appartenant aux créanciers gagistes sur tous les biens en sa possession appartenant à l'acheteur ;

(viii) entamer toute procédure qu'elle jugera nécessaire ou adéquate ;

(ix) dans l'hypothèse où seront revendus les biens préalablement adjudicés dans les conditions du premier paragraphe ci-dessus (folle enchère), faire supporter au fol enchérisseur toute moins-value éventuelle par rapport au prix atteint lors de la première adjudication, de même que tous les coûts, dépenses, frais légaux et taxes, commissions de toutes sortes liés aux deux ventes ou devenus exigibles par suite du défaut de paiement y compris ceux énumérés à l'article 4.

(x) procéder à toute inscription de cet incident de paiement dans sa base de donnée après en avoir informé le client concerné.

Si vous avez payé en totalité après la date d'échéance et que nous choisissons d'accepter ce paiement, nous pourrions vous facturer les coûts de stockage et de transport postérieurs à 30 jours après la date de la vente aux enchères conformément au paragraphe G2(a)(i) et (ii).

Si Christie's effectue un règlement partiel au vendeur, en application du paragraphe (iii) ci-dessus, l'acquéreur reconnaît que Christie's sera subrogée dans les droits du vendeur pour poursuivre l'acheteur au titre de la somme ainsi payée.

5. Droit de rétention

Si vous nous devez de l'argent ou que vous en devez à une autre société du **Groupe Christie's**, outre les droits énoncés en F4 ci-dessus, nous pouvons utiliser ou gérer votre bien que nous détenons ou qui est détenu par une autre société du **Groupe Christie's** de toute manière autorisée par la loi. Nous vous restituons les biens que vous nous avez confiés uniquement après avoir reçu le complet paiement des sommes dont vous êtes débiteur envers nous ou toute autre société du **Groupe Christie's**. Toutefois, si nous le décidons, nous pouvons également vendre votre bien de toute manière autorisée par la loi que nous jugeons appropriée. Nous affecterons le produit de la vente au paiement de tout montant que vous nous devez et nous vous reverserons les produits en excès de ces sommes. Si le produit de la vente est insuffisant, vous devez nous verser la différence entre le montant que nous avons perçu de la vente et celui que vous nous devez.

G. STOCKAGE ET ENLÈVEMENT DES LOTS

1. Enlèvement

Une fois effectué le paiement intégral et effectif, vous devez retirer votre lot dans les 7 jours calendaires à compter de la date de la vente aux enchères.

- Vous ne pouvez pas retirer le lot tant que vous n'avez pas procédé au paiement intégral et effectif de tous les montants qui nous sont dus.
- Si vous ne retirez pas votre lot promptement après la vente, nous pouvons choisir d'enlever le lot et le transporter et stocker chez une autre filiale de Christie's ou dans un entropôt.
- Si vous avez payé le lot en intégralité mais que vous ne le retirez pas dans les 90 jours calendaires après la vente nous pouvons le vendre, sauf accord écrit contraire, de toute manière autorisée par la loi. Si nous le vendons, nous vous reverserons le produit de la vente après prélèvement de nos frais de stockage et de tout montant que vous nous devez et que vous devez à toute société du Groupe Christie's.
- Les renseignements sur le retrait des lots sont exposés sur une fiche d'informations que vous pouvez vous procurer auprès du personnel d'enregistrement des enchérisseurs ou auprès de nos Caisses au +33 (0)1 40 76 84 35

2. Stockage

- Si vous ne retirez pas le lot dans les 7 jours à compter de la date de la vente aux enchères, nous pouvons, ou nos mandataires désignés peuvent :
 - facturer vos frais de stockage tant que le lot se trouve toujours dans notre salle de vente ;
 - enlever le lot et le mettre dans un entropôt et vous facturer tous les frais de transport et de stockage ;
 - vendre le lot selon la méthode commerciale que nous jugeons appropriée et de toute manière autorisée par la loi ;
 - appliquer les conditions de stockage ;

Aucune clause de ce paragraphe ne saurait limiter nos droits en vertu du paragraphe F4.

- les détails de l'enlèvement du lot vers un entropôt ainsi que les frais et coûts y afférents sont exposés au dos du catalogue sur la page

intitulée « Stockage et retrait ». Il se peut que vous soyez redevable de ces frais directement auprès de notre mandataire.

H. TRANSPORT ET ACHEMINEMENT DES LOTS

1. Transport et acheminement des lots

Nous incluons un formulaire de stockage et d'expédition avec chaque facture qui vous sera envoyée. Vous devez prendre toutes les dispositions nécessaires en matière de transport et d'expédition. Toutefois, nous pouvons organiser l'emballage, le transport et l'expédition de votre bien si vous nous le demandez, moyennant le paiement des frais y afférents. Il est recommandé de nous demander un devis, en particulier pour les objets encombrants ou les objets de grande valeur qui nécessitent un emballage professionnel. Nous pouvons également suggérer d'autres manutentionnaires, transporteurs ou experts si vous nous en faites la demande.

Pour tout renseignement complémentaire après la vente, veuillez contacter le département Post Sale au :
+33 (0)1 40 76 84 10
postsaleparis@christies.com

Nous ferons preuve de diligence raisonnable lors de la manutention, de l'emballage, du transport et de l'expédition d'un lot. Toutefois, si nous recommandons une autre société pour l'une de ces étapes, nous déclinons toute responsabilité concernant leurs actes, leurs omissions ou leurs négligences.

2. Exportations et importations

Tout lot vendu aux enchères peut être soumis aux lois sur les exportations depuis le pays où il est vendu et aux restrictions d'importation d'autres pays. De nombreux pays exigent une déclaration d'exportation pour tout bien quittant leur territoire et/ou une déclaration d'importation au moment de l'entrée du bien dans le pays. Les lois locales peuvent vous empêcher d'importer ou de vendre un lot dans le pays dans lequel vous souhaitez l'importer. Nous ne serons pas obligés d'annuler la vente ni de vous rembourser le prix d'achat si le lot ne peut être exporté, importé ou est saisi pour quelque raison que ce soit par une autorité gouvernementale. Il relève de votre responsabilité de déterminer et satisfaire les exigences législatives ou réglementaires relatives à l'exportation ou l'importation de tout lot que vous achetez.

(a) Avant d'enchérir, il vous appartient de vous faire conseiller et de respecter les exigences de toute loi ou réglementation s'appliquant en matière d'importation et d'exportation d'un quelconque lot. Si une autorisation vous est refusée ou si cela prend du temps d'en obtenir une, il vous faudra tout de même nous régler en intégralité pour le lot. Nous pouvons éventuellement vous aider à demander les autorisations appropriées si vous nous en faites la demande et prenez en charge les frais y afférents. Cependant, nous ne pouvons vous en garantir l'obtention. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le Département Transport Christie's au +33 (0)1 40 76 86 17. Voir les informations figurant sur www.christies.com/shipping ou nous contacter à l'adresse shippingparis@christies.com.

(b) Lots fabriqués à partir d'espèces protégées
Les lots faits à partir de ou comprenant (quel qu'en soit le pourcentage) des espèces en danger et d'autres espèces protégées de la faune et de la flore sont signalés par le symbole ~ dans le catalogue. Il s'agit notamment, mais sans s'y limiter, de matériaux à base d'ivoire, d'écaïles de tortues, de peaux de crocodiles, d'autruche, de certaines espèces de coraux et de palissandre du Brésil. Vous devez vérifier les lois et réglementations douanières qui s'appliquent avant d'enchérir sur tout lot contenant des matériaux provenant de la faune et de la flore si vous prévoyez d'importer le lot dans un autre pays. Nombreux sont les pays qui refusent l'importation de biens contenant ces matériaux, et d'autres exigent une autorisation auprès des organismes de réglementation compétents dans les pays d'exportation mais aussi d'importation. Dans certains cas, le lot ne peut être expédié qu'accompagné d'une confirmation scientifique indépendante des espèces et/ou de l'âge, que vous devrez obtenir à vos frais. Si un lot contient de l'ivoire d'éléphant, ou tout autre matériau provenant de la faune susceptible d'être confondu avec de l'ivoire d'éléphant (par exemple l'ivoire de mammouth, l'ivoire de morse ou l'ivoire de calao à casque), veuillez vous reporter aux autres informations importantes du paragraphe (c) si vous avez l'intention d'importer ce lot aux États-Unis. Nous ne serons pas tenus d'annuler votre achat et de vous rembourser le prix d'achat si votre lot ne peut être exporté ou importé ou s'il est saisi pour une quelconque raison par une autorité gouvernementale. Il vous incombe de déterminer quelles sont les exigences des lois et réglementations applicables en matière d'exportation et d'importation de biens contenant ces matériaux protégés ou réglementés, et il vous incombe également de les respecter.

(c) Interdiction d'importation d'ivoire d'éléphant africain aux États-Unis
Les États-Unis interdisent l'importation d'ivoire d'éléphant africain. Tout lot contenant de l'ivoire d'éléphant ou un autre matériau de la faune pouvant facilement être confondu avec de l'ivoire d'éléphant (par exemple l'ivoire de mammouth, l'ivoire de

morse ou l'ivoire de calao à casque) ne peut être importé aux États-Unis qu'accompagné des résultats d'un test scientifique rigoureux accepté par Fish & Wildlife, confirmant que le matériau n'est pas de l'ivoire d'éléphant africain. Si de tels tests scientifiques rigoureux ont été réalisés sur un lot avant sa mise en vente, nous l'indiquerons clairement dans la description du lot. Dans tous les autres cas, nous ne pouvons pas confirmer si un lot contient ou non de l'ivoire d'éléphant africain et vous achetez ce lot à vos risques et périls et devrez prendre en charge les frais des tests scientifiques ou autres rapports requis pour l'importation aux États-Unis. Si lesdits tests ne sont pas concluants ou confirment que le matériau est bien à base d'éléphant africain, nous ne serons pas tenus d'annuler votre achat ni de vous rembourser le prix d'achat.

(d) Lots d'origine iranienne
Certains pays interdisent ou imposent des restrictions à l'achat et/ou à l'importation d'œuvres d'artisanat traditionnel d'origine iranienne (des œuvres dont l'auteur n'est pas un artiste reconnu et/ou qui ont une fonction, tels que des tapis, des bols, des aiguières, des tuiles ou carreaux de carrelage, des boîtes ornementales). Par exemple, les États-Unis interdisent l'importation de ce type d'objets et leur achat par des ressortissants américains (où qu'ils soient situés). D'autres pays, comme le Canada, ne permettent l'importation de ces biens que dans certaines circonstances. À l'attention des acheteurs, Christie's indique sous le titre des lots s'ils proviennent d'Iran (Perse). Il vous appartient de veiller à ne pas acheter ou importer un lot en violation des sanctions ou des embargos commerciaux qui s'appliquent à vous.

(e) Or
L'or de moins de 18 ct n'est pas considéré comme étant de l'« or » dans tous les pays et peut être refusé à l'importation dans ces pays sous la qualification de « or ».

(f) Bijoux anciens
En vertu des lois actuelles, les bijoux de plus de 50 ans valant au moins €50.000 nécessiteront une autorisation d'exportation dont nous pouvons faire la demande pour vous. L'obtention de cette licence d'exportation de bijoux peut prendre jusqu'à 8 semaines.

(g) Montres
(i) De nombreuses montres proposées à la vente dans ce catalogue sont photographiées avec des bracelets fabriqués à base de matériaux issus d'espèces animales en danger ou protégées telles que l'alligator ou le crocodile. Ces lots sont signalés par le symbole ~ dans le catalogue. Ces bracelets faits d'espèces en danger sont présentés uniquement à des fins d'exposition et ne sont pas en vente. Christie's retirera et conservera les bracelets avant l'expédition des montres. Sur certains sites de vente, Christie's peut, à son entière discrétion, mettre gratuitement ces bracelets à la disposition des acheteurs des lots s'ils sont retirés en personne sur le site de vente dans le délai de 1 an à compter de la date de la vente. Veuillez vérifier auprès du département ce qu'il en est pour chaque lot particulier.

(ii) L'importation de montres de luxe comme les Rolex aux États-Unis est soumise à de très fortes restrictions. Ces montres ne peuvent pas être expédiées aux États-Unis et peuvent seulement être importées en personne. En règle générale, un acheteur ne peut importer qu'une seule montre à la fois aux États-Unis. Dans ce catalogue, ces montres ont été signalées par un F. Cela ne vous dégage pas de l'obligation de payer le lot. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter nos spécialistes chargés de la vente.

En ce qui concerne tous les symboles et autres marquages mentionnés au paragraphe H2, veuillez noter que les lots sont signalés par des symboles à titre indicatif, uniquement pour vous faciliter la consultation du catalogue, mais nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'oublis.

I. NOTRE RESPONSABILITE ENVERS VOUS

(a) Nous ne donnons aucune garantie quant aux déclarations faites ou aux informations données par Christie's, ses représentants ou ses employés à propos d'un lot, excepté ce qui est prévu dans la garantie d'authenticité, et, sauf disposition législative d'ordre public contraire, toutes les garanties et autres conditions qui pourraient être ajoutées à cet accord en vertu de la loi sont exclues.

Les garanties figurant au paragraphe E1 relèvent de la responsabilité du vendeur et ne nous engagent pas envers vous.

(b) (i) Nous ne sommes aucunement responsables envers vous pour quelque raison que ce soit (que ce soit pour rupture du présent accord ou pour toute autre question relative à votre achat d'un lot ou à une enchère), sauf en cas de fraude ou de fausse déclaration de notre part ou autrement que tel qu'expressément énoncé dans les présentes Conditions de vente ;
(ii) nous ne faisons aucune déclaration, ne donnons aucune garantie, ni n'assumons aucune responsabilité de quelque sorte que ce soit relativement à un lot concernant sa qualité marchande, son adaptation à une fin particulière, sa description, sa taille, sa qualité, son état, son attribution, son authenticité, sa rareté, son importance, son support, sa provenance, son historique d'exposition, sa documentation ou sa pertinence historique. Sous

réserve de toute disposition impérative contraire du droit local, toute garantie de quelque sorte que ce soit est exclue du présent paragraphe.

(c) En particulier, veuillez noter que nos services d'ordres d'achat et d'enchères par téléphone, Christie's LIVE™, les rapports de condition, le convertisseur de devises et les écrans vidéo dans les salles de vente sont des services gratuits et que nous déclinons toute responsabilité à votre égard en cas d'erreurs (humaines ou autres), d'omissions ou de pannes de ces services.
(d) Nous n'avons aucune responsabilité envers qui que ce soit d'autre qu'un acheteur dans le cadre de l'achat d'un lot.
(e) Si, malgré les stipulations des paragraphes (a) à (d) ou E2(i) ci-dessus, nous sommes jugés responsables envers vous pour quelque raison que ce soit, notre responsabilité sera limitée au montant du prix d'achat que vous avez versé. Nous ne serons pas responsables envers vous en cas de manque à gagner ou de perte d'activité, de perte d'opportunités ou de valeur, de perte d'économies escomptées ou d'intérêts, de coûts, de dommages ou de dépenses.

J. AUTRES STIPULATIONS

1. Annuler une vente

Outre les cas d'annulation prévus dans les présentes Conditions de vente, nous pouvons annuler la vente d'un lot si nous estimons raisonnablement que la réalisation de la transaction est, ou pourrait être, illicite ou que la vente engage notre responsabilité ou celle du vendeur envers quelqu'un d'autre ou qu'elle est susceptible de nuire à notre réputation.

2. Enregistrements

Nous pouvons filmer et enregistrer toutes les ventes aux enchères. Toutes les informations personnelles ainsi collectées seront maintenues confidentielles. Christie's pourra utiliser ces données à caractère personnel pour satisfaire à ses obligations légales, et sauf opposition des personnes concernées aux fins d'exercice de son activité et à des fins commerciales et de marketing. Si vous ne souhaitez pas être filmé, vous devez procéder à des enchères téléphoniques, ou nous délivrer un ordre d'achat, ou utiliser Christie's LIVE. Sauf si nous donnons notre accord écrit et préalable, vous n'êtes pas autorisé à filmer ni à enregistrer les ventes aux enchères.

3. Droits d'Auteur

Nous détenons les droits d'auteur sur l'ensemble des images, illustrations et documents écrits produits par ou pour nous concernant un lot (y compris le contenu de nos catalogues, sauf indication contraire). Vous ne pouvez pas les utiliser sans notre autorisation écrite préalable. Nous ne donnons aucune garantie que vous obtiendrez des droits d'auteur ou d'autres droits de reproduction sur le lot.

4. Autonomie des dispositions

Si une partie quelconque de ces Conditions de vente est déclarée, par un tribunal quel qu'il soit, non valable, illégale ou inapplicable, il ne sera pas tenu compte de cette partie mais le reste des Conditions de vente restera pleinement valable dans toutes les limites autorisées par la loi.

5. Transfert de vos droits et obligations

Vous ne pouvez consentir de sûreté ni transférer vos droits et responsabilités découlant de ces Conditions de vente et du contrat de vente sans notre accord écrit et préalable. Les dispositions de ces Conditions de vente s'appliquent à vos héritiers et successeurs, et à toute personne vous succédant dans vos droits.

6. Traduction

Nous vous fournissons une traduction de ces Conditions de vente, la version française fera foi en cas de litige ou de désaccord lié à ou découlant des présentes.

7. Loi informatique et liberté

Dans le cadre de ses activités de vente aux enchères et de vente de gré à gré, de marketing et de fourniture de services, et afin de gérer les restrictions d'enchérir ou de proposer des biens à la vente, Christie's est amenée à collecter des données à caractère personnel concernant le vendeur et l'acheteur destinées aux sociétés du Groupe Christie's. Le vendeur et l'acheteur disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant, qu'ils pourront exercer en s'adressant à leur interlocuteur habituel chez Christie's France. Christie's pourra utiliser ces données à caractère personnel pour satisfaire à ses obligations légales, et aux fins d'exercice de son activité, et notamment, sauf opposition des personnes concernées, à des fins opérations commerciales et de marketing. Dès lors que la réglementation impose d'effectuer une déclaration ou de demander une autorisation pour la mise en vente ou le transport d'un objet, les autorités compétentes requièrent de Christie's la communication de vos coordonnées et de votre facture (en ce compris toutes données personnelles).

8. Renonciation

Aucune omission ou aucun retard dans l'exercice de ses droits et recours par Christie's, prévus par les présentes Conditions de vente, n'empêche la renonciation à ces droits ou recours, ni n'empêche l'exercice ultérieur de ces droits ou recours, ou de tout autre droit ou recours. L'exercice

ponctuel ou partiel d'un droit ou recours n'emporte pas d'interdiction ni de limitation d'aucune sorte d'exercer pleinement ce droit ou recours, ou tout autre droit ou recours.

9. Loi et compétence juridictionnelle

L'ensemble des droits et obligations découlant des présentes Conditions de vente seront régis par la loi française et seront soumis, en ce qui concerne leur interprétation et leur exécution, aux tribunaux compétents de Paris. Avant que vous n'engagiez ou que nous n'engagions un recours devant les tribunaux (à l'exception des cas limités dans lesquels un litige, un différend ou une demande intervient en liaison avec une action en justice engagée par un tiers et où ce litige peut être associé à ce recours) et si nous en convenons, chacun de nous tentera de régler le litige par une médiation conduite dans le respect de la procédure relative à la médiation prévue par le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (39 avenue F.D. Roosevelt - 75008 Paris) avec un médiateur inscrit auprès du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris et jugé acceptable par chacun de nous. Si le litige n'est pas résolu par une médiation, il sera exclusivement tranché par les tribunaux civils français. Nous aurons le droit d'engager un recours contre vous devant toute autre juridiction. En application des dispositions de l'article L.321-17 du Code de commerce, il est rappelé que les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par 5 ans à compter de l'adjudication.

10. Prémption

Dans certains cas, l'Etat français peut exercer un droit de prémption sur les œuvres d'art mises en vente publique, conformément aux dispositions des articles L123-1 et L123-2 du Code du Patrimoine. L'Etat se substitue alors au dernier enchérisseur. En pareil cas, le représentant de l'Etat formule sa déclaration juste après la chute du marteau auprès de la société habilitée à organiser la vente publique ou la vente de gré à gré après-vente. La décision de prémption doit ensuite être confirmée dans un délai de quinze jours. Christie's n'est pas responsable du fait des décisions administratives de prémption.

11. Trésors nationaux - Biens Culturels

Des certificats d'exportation pourront être nécessaires pour certains achats. L'Etat français a la faculté de refuser d'accorder un certificat d'exportation si le lot est réputé être un trésor national. Nous n'assurons aucune responsabilité du fait des décisions administratives de refus de certificat pouvant être prises, et la demande d'un certificat d'exportation ou de tout autre document administratif n'affecte pas l'obligation de paiement immédiat de l'acheteur ni le droit de Christie's de percevoir des intérêts en cas de paiement tardif. Si l'acheteur demande à Christie's d'effectuer les formalités en vue de l'obtention d'un certificat d'exportation pour son compte, Christie's pourra lui facturer ses débours et ses frais liés à ce service. Christie's n'aura pas à rembourser ces sommes en cas de refus dudit certificat ou de tout autre document administratif. La non-obtention d'un certificat ne peut en aucun cas justifier un retard de paiement ou l'annulation de la vente de la part de l'acheteur. Sont présentées ci-dessous, de manière non exhaustive, les catégories d'œuvres ou objets d'art accompagnés de leur seuil de valeur respectif au-dessus duquel un Certificat de bien culturel (dit CBC ou « passeport ») peut être requis pour que l'objet puisse sortir du territoire français. Le seuil indiqué entre parenthèses est celui requis pour une demande de sortie du territoire européen, dans le cas où ce dernier diffère du premier seuil.

- Peintures et tableaux en tous matériaux sur tous supports ayant plus de 50 ans d'âge 150.000 €
- Meubles et objets d'ameublement, tapis, tapisseries, horlogerie, ayant plus de 50 ans d'âge 50.000 €
- Aquarelles, gouaches et pastels ayant plus de 50 ans d'âge 30.000 €
- Sculptures originales ou productions de l'art statuaire originales, et copies produites par le même procédé que l'original ayant plus de 50 ans d'âge 50.000 €
- Livres de plus de 100 ans d'âge 50.000 €
- Véhicules de plus de 75 ans d'âge 50.000 €
- Dessins ayant plus de 50 ans d'âge 15.000 €
- Estampes, gravures, sérigraphies et lithographies originales et affiches originales ayant plus de 50 ans d'âge 15.000 €
- Photographies, films et négatifs ayant plus de 50 ans d'âge 15.000 €
- Cartes géographiques imprimées ayant plus de cent ans d'âge 15.000 €
- Incunables et manuscrits, y compris cartes et partitions (UE : quelle que soit la valeur) 1.500 €
- Objets archéologiques de plus de 100 ans d'âge provenant directement de fouilles (1)
- Objets archéologiques de plus de 100 ans d'âge ne provenant pas directement de fouilles 1.500 €
- Eléments faisant partie intégrante de monuments artistiques, historiques ou religieux (ayant plus de 100 ans d'âge) (1)
- Archives de plus de 50 ans d'âge 300 €

(UE : quelle que soit la valeur)

12. Informations contenues sur www.christies.com

Les détails de tous les lots vendus par nous, y compris les descriptions du catalogue et les prix, peuvent être rapportés sur www.christies.com. Les totaux de vente correspondent au **prix marteau** plus les **frais de vente** et ne tiennent pas compte des coûts, frais de financement ou de l'application des crédits des acheteurs ou des vendeurs. Nous ne sommes malheureusement pas en mesure d'accéder aux demandes de suppression de ces détails de www.christies.com.

K. GLOSSAIRE

authentique : un exemplaire véritable, et non une copie ou une contrefaçon :

- (i) de l'œuvre d'un artiste, d'un auteur ou d'un fabricant particulier, si le lot est décrit dans l'intitulé comme étant l'œuvre dudit artiste, auteur ou fabricant ;
- (ii) d'une œuvre créée au cours d'une période ou culture particulière, si le lot est décrit dans l'intitulé comme étant une œuvre créée durant cette période ou culture ;
- (iii) d'une œuvre correspondant à une source ou une origine particulière si le lot est décrit dans l'intitulé comme étant de cette origine ou source ; ou
- (iv) dans le cas de pierres précieuses, d'une œuvre qui est faite à partir d'un matériau particulier, si le lot est décrit dans l'intitulé comme étant fait de ce matériau.

garantie d'authenticité : la garantie que nous donnons dans les présentes Conditions de vente selon laquelle un lot est authentique, comme décrit à la section E2 du présent accord.

frais de vente : les frais que nous paie l'acheteur en plus du **prix marteau**. **description du catalogue** : la description d'un lot dans le catalogue de la vente aux enchères, éventuellement modifiée par des avis en salle de vente.

Groupe Christie's : Christie's International Plc, ses filiales et d'autres sociétés au sein de son groupe d'entreprises.

état : l'état physique d'un lot.

date d'échéance : a la signification qui lui est attribuée au paragraphe F1(a).

estimation : la fourchette de prix indiquée dans le catalogue ou dans tout avis en salle de vente dans laquelle nous pensons qu'un lot pourrait se vendre. **estimation basse** désigne le chiffre le moins élevé de la fourchette et **estimation haute** désigne le chiffre le plus élevé. L'estimation moyenne correspond au milieu entre les deux.

prix marteau : le montant de l'enchère la plus élevée que le commissaire-priseur accepte pour la vente d'un lot.

intitulé : a la signification qui lui est attribuée au paragraphe E2.

lot : un article à mettre aux enchères (ou plusieurs articles à mettre aux enchères de manière groupée).

autres dommages : tout dommage particulier, consécutif, accessoire, direct ou indirect de quelque nature que ce soit ou tout dommage inclus dans la signification de «particulier», «consécutif» «direct», «indirect», ou «accessoire» en vertu du droit local.

prix d'achat : a la signification qui lui est attribuée au paragraphe F1(a).

provenance : l'historique de propriété d'un lot.

avec réserve : a la signification qui lui est attribuée au paragraphe E2 et **intitulés avec réserve** désigne la section dénommée **intitulés avec réserve** sur la page du catalogue intitulée « Avis importants et explication des pratiques de catalogage ».

prix de réserve : le montant confidentiel en dessous duquel nous ne vendrons pas un lot.

avis en salle de vente : un avis écrit affiché près du lot dans la salle de vente et sur www.christies.com, qui est également lu aux enchérisseurs potentiels par téléphone et notifié aux clients qui ont laissé des ordres d'achat, ou une annonce faite par le commissaire-priseur soit au début de la vente, soit avant la mise aux enchères d'un lot particulier.

caractères MAJUSCULES : désigne mot ou un passage dont toutes les lettres sont en MAJUSCULES.

garantie : une affirmation ou déclaration dans laquelle la personne qui en est l'auteur garantit que les faits qui y sont exposés sont exacts.

rapport de condition : déclaration faite par nous par écrit à propos d'un lot, et notamment à propos de sa nature ou de son état.

AVIS IMPORTANTS

et explication des pratiques de catalogage

SYMBOLES EMPLOYÉS DANS NOS CATALOGUES

La signification des mots en caractères gras dans la présente section se trouve à la fin de la rubrique du catalogue intitulée « Conditions de vente »

- Lot transféré dans un entrepôt extérieur. Retrouvez les informations concernant les frais de stockage et l'adresse d'enlèvement en page 142
- Christie's a un intérêt financier direct sur le lot. Voir ci-dessous « Intérêt financier de Christie's sur un lot ».
- Le vendeur de ce lot est l'un des collaborateurs de Christie's.
- △ Détenu par Christie's ou une autre société du **Groupe Christie's** en tout ou en partie. Voir ci-dessous « Intérêt financier de Christie's sur un lot ».
- ◇ Christie's a un intérêt financier direct dans sur lot et a financé tout ou partie de cet intérêt avec l'aide de quelqu'un d'autre. Voir ci-dessous « Intérêt financier de Christie's sur un lot ».
- Lot proposé sans **prix de réserve** qui sera vendu à l'enchérisseur faisant l'enchère la plus élevée, quelle que soit l'estimation préalable à la vente indiquée dans le catalogue.
- ~ Le lot comprend des matériaux d'espèces en danger, ce qui pourrait entraîner des restrictions à l'exportation. Voir section H2(b) des Conditions de vente.
- Ψ Le lot comprend des matériaux d'espèces en danger, uniquement pour la présentation et non pour la vente. Voir section H2(b) des Conditions de vente.
- F Lot ne pouvant pas être expédié vers les États-Unis. Voir section H2 des Conditions de vente.
- f Des frais additionnels de 5,5 % TTC du prix d'adjudication seront prélevés en sus des frais habituels à la charge de l'acheteur. Ces frais additionnels sont susceptibles d'être remboursés à l'acheteur sur présentation d'une preuve d'exportation du lot hors de l'Union Européenne dans les délais légaux (Voir la Section « TVA » des Conditions de vente).
- + La TVA au taux de 20% sera dûe sur le total du prix d'adjudication et des frais à la charge de l'acheteur. Pour plus d'informations, voir la Section D.2. « Régime de TVA et condition de l'exportation » ci-dessus.
- ++ La TVA au taux de 5,5% sera dûe sur le total du prix d'adjudication et des frais à la charge de l'acheteur. Pour plus d'informations, voir la Section D.2. « Régime de TVA et condition de l'exportation » ci-dessus.

Veillez noter que les lots sont signalés par des symboles à titre indicatif, uniquement pour vous faciliter la consultation du catalogue. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'oublis.

RAPPORTS DE CONDITION

Veillez contacter le Département des spécialistes pour obtenir un rapport de condition sur l'état d'un lot particulier (disponible pour les lots supérieurs à 3 000 €). Les rapports de condition sont fournis à titre de service aux clients intéressés. Les clients potentiels doivent prendre note que les descriptions de propriété ne sont pas des garanties et que chaque lot est vendu « en l'état ».

TOUTES LES DIMENSIONS ET LES POIDS SONT APPROXIMATIFS.

OBJETS COMPOSÉS DE MATÉRIAUX PROVENANT D'ESPÈCES EN VOIE DE DISPARITION ET AUTRES ESPÈCES PROTÉGÉES

Les objets composés entièrement ou en partie (quel que soit le pourcentage) de matériaux provenant d'espèces de la faune et de la flore en voie de disparition et/ou protégées, sont généralement marqués par le symbole ~ dans le catalogue. Ces matériaux sont notamment l'ivoire, l'écaillé de tortue, la peau de crocodile, d'autruche, et certaines espèces de corail, ainsi que le bois de rose du Brésil. Les acheteurs sont avisés que de nombreux pays interdisent l'importation de tout bien contenant de tels matériaux ou exigent un permis (i.e., un permis CITES) délivré par les autorités compétentes des pays d'exportation et d'importation du bien. Par conséquent, les acheteurs sont invités à se renseigner auprès des autorités compétentes avant d'enchérir pour tout bien composé entièrement ou en partie de tels matériaux dont ils envisagent l'importation dans un autre pays. Nous vous remercions de bien vouloir noter qu'il est de la responsabilité des acheteurs de déterminer et de satisfaire aux exigences de toutes les lois ou règlements applicables à l'exportation ou l'importation des biens composés de matériaux provenant d'espèces de la faune et de la flore en voie de disparition et/ou protégées. L'impossibilité pour un acheteur d'exporter ou d'importer un tel bien composé des matériaux provenant d'espèces en voie de disparition et/ou protégées ne serait en aucun cas être retenue comme fondement pour justifier une demande d'annulation ou de la rescision de la vente. Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que le marquage des lots entièrement ou en partie composés de matériaux provenant d'espèces de la faune et de la flore en voie de disparition et/ou

protégées, au moyen notamment de l'utilisation du symbole - dans les catalogues, et qui font potentiellement l'objet d'une réglementation spécifique, est effectué à titre purement facultatif et indicatif pour la commodité de nos clients, et qu'en conséquence, Christie's ne pourra en aucun cas être tenue responsable pour toute erreur ou omission quelle qu'elle soit.

À PROPOS DES PIERRES DE COULEUR

Il est rappelé aux acheteurs potentiels que nombre de pierres précieuses de couleur ont été historiquement traitées pour améliorer leur apparence. Certaines méthodes d'amélioration, comme le chauffage, sont couramment utilisées pour améliorer la couleur ou la transparence, plus particulièrement pour les rubis et les saphirs. D'autres méthodes, comme l'huilage, améliorent la clarté des émeraudes. Ces traitements sont généralement admis par les négociants internationaux en joaillerie. Bien que le traitement par chauffage pour améliorer la couleur soit largement réputé être permanent, il peut avoir un certain impact sur la durabilité de la pierre précieuse et une attention spécifique peut être nécessaire au fil des ans. Les pierres qui ont été huilées, par exemple, peuvent nécessiter un nouvel huilage après quelques années pour conserver au mieux leur apparence. La politique de Christie's est d'obtenir des rapports gemmologiques en provenance de laboratoires gemmologiques jouissant d'une renommée internationale qui décrivent certaines des pierres précieuses vendues par Christie's. La disponibilité de tels rapports apparaîtra dans le catalogue. Les rapports de laboratoires gemmologiques américains utilisés par Christie's mentionneront toute amélioration par chauffage ou autre traitement. Les rapports de laboratoires gemmologiques européens détailleront uniquement le traitement par chauffage sur demande mais confirmeront l'absence de tout traitement ou traitement par chauffage. En raison des variations d'approche et de technologie, il peut n'y avoir aucun consensus entre les laboratoires quant à savoir si une pierre spécifique a été traitée, la portée ou le degré de permanence de son traitement. Il n'est pas possible pour Christie's d'obtenir un rapport gemmologique pour chaque pierre que la maison offre. Les acheteurs potentiels doivent être conscients que toutes les pierres peuvent avoir été améliorées par un traitement ou un autre. Pour de plus amples détails, nous renvoyons les acheteurs potentiels des États-Unis à la fiche d'information préparée par la commission des normes gemmologiques (Gemstones Standards Commission), disponible à la rubrique de visualisation. Les acheteurs potentiels peuvent demander des rapports de laboratoires pour tout article non certifié si la demande est effectuée au moins trois semaines avant la date prévue de la vente aux enchères. Ce service fait l'objet d'un paiement par avance par la partie requérante. Du fait que l'amélioration affecte la valeur de marché, les estimations de Christie's refléteront les informations communiquées dans le rapport ou, en cas d'indisponibilité dudit rapport, l'hypothèse que les pierres précieuses ont pu être améliorées. Des rapports sur l'état sont généralement disponibles pour tous les lots sur demande et les experts de Christie's seront heureux de répondre à toute question.

AUX ACHETEURS POTENTIELS D'HORLOGES ET DE MONTRES

La description de l'état des horloges et des montres dans le présent catalogue, notamment les références aux défauts et réparations, est communiquée à titre de service aux acheteurs potentiels mais une telle description n'est pas nécessairement complète. Bien que Christie's puisse communiquer à tout acheteur potentiel à sa demande un rapport sur l'état pour tout lot, un tel rapport peut également être incomplet et ne pas spécifier tous les défauts ou remplacements mécaniques. Par conséquent, toutes les horloges et les montres doivent être inspectées personnellement par les acheteurs potentiels afin d'évaluer l'état du bien offert à la vente. Tous les lots sont vendus « en l'état » et l'absence de toute référence à l'état d'une horloge ou d'une montre n'implique pas que le lot est en bon état et sans défaut, réparation ou restauration. En théorie, toutes les horloges et les montres ont été réparées au cours de leur vie et peuvent aujourd'hui inclure des pièces non originales. En outre, Christie's ne fait aucune déclaration ou n'apporte aucune garantie quant à l'état de fonctionnement d'une horloge ou d'une montre. Les montres ne sont pas toujours représentées en taille réelle dans le catalogue. Il est demandé aux acheteurs potentiels de se référer à la description des lots pour connaître les dimensions de chaque montre. Veuillez noter que la plupart des montres bracelets avec boîtier étanche ont été ouvertes afin d'identifier le type et la qualité de leur mouvement. Il ne doit pas être tenu pour acquis que ces montres demeurent étanches. Il est recommandé aux acheteurs potentiels de faire vérifier l'état des montres par un horloger compétent avant leur utilisation. Veuillez également noter que certains pays ne considèrent pas l'or de moins de 18 ct comme de « l'or » et peuvent en refuser l'importation. En cas de refus d'importation, Christie's ne peut en aucun cas être tenue pour responsable. Veuillez également noter que toutes les montres Rolex du catalogue de cette vente Christie's sont vendues en l'état. Christie's ne peut être tenue pour garante de l'authenticité de chacun des composants de ces montres Rolex. Les bracelets décrits comme associés ne sont pas des éléments d'origine et peuvent ne pas être authentiques. Il revient aux acheteurs potentiels de s'assurer personnellement de la condition de l'objet. Des rapports sur l'état des lots peuvent être demandés à Christie's. Ils sont donnés en toute objectivité selon les termes des Conditions de vente imprimées à la fin du catalogue. Ces rapports sont communiqués aux acheteurs potentiels seulement à titre indicatif et ne détaillent pas tous les remplacements de composants effectués

ainsi que toutes les imperfections. Ces rapports sont nécessairement subjectifs. Il est précisé aux acheteurs potentiels qu'un certificat n'est disponible que s'il en est fait mention dans la description du lot. Les montres de collection contenant souvent des mécanismes complexes et d'une grande finesse, il est rappelé aux acheteurs potentiels qu'un examen général, un remplacement de la pile ou une réparation plus approfondie - à la charge de l'acheteur - peut être nécessaire.

CONCERNANT LES ESTIMATIONS DE POIDS

Le poids brut de l'objet est indiqué dans le catalogue. Les poids des pierres précieuses ont pu être estimés par mesure. Ces chiffres sont censés être des directives approximatives et ne doivent pas être considérés comme exacts.

POUR LA JOAILLERIE

Les termes utilisés dans le présent catalogue revêtent les significations qui leur sont attribuées ci-dessous. Veuillez noter que toutes les déclarations dans le présent catalogue quant à leur paternité sont effectuées sous réserve des dispositions des Conditions de vente de restriction de garantie.

NOM DES JOAILLIERS DANS LE TITRE

1. Par Boucheron : Quand le nom du créateur apparaît dans le titre cela signifie, selon l'opinion raisonnable de Christie's, que le bijou est de ce fabricant.

NOM DES JOAILLIERS SOUS LA DESCRIPTION

1. Signé Boucheron : Le bijou porte une signature qui, selon l'opinion raisonnable de Christie's, est authentique.
2. Avec le nom du créateur pour Boucheron : Le bijou revêt une marque mentionnant un fabricant qui, selon l'opinion raisonnable de Christie's, est authentique.
3. Par Boucheron : selon l'opinion raisonnable de Christie's, signifie par le joaillier malgré l'absence de signature.
4. Monté par Boucheron : selon l'opinion raisonnable de Christie's, signifie que le sertissage a été créé par le joaillier qui a utilisé des pierres initialement fournies par son client.
5. Monté uniquement par Boucheron : selon l'opinion raisonnable de Christie's, signifie que le sertissage a été créé par le joaillier mais que les pierres précieuses ont été remplacées ou que le bijou a été modifié d'une certaine manière après sa fabrication.

PERIODES

1. ANTIQUITE - PLUS DE 100 ANS
2. ART NOUVEAU - 1895-1910
3. BELLE ÉPOQUE - 1895-1914
4. ART DÉCO - 1915-1935
5. RÉTRO - ANNÉES 1940

CERTIFICATS D'AUTHENTICITÉ

Certains fabricants ne fournissent pas de certificat d'authenticité, Christie's n'a aucune obligation d'en fournir aux acheteurs, sauf mention spécifique contraire dans la description du lot au catalogue de la vente. Excepté en cas de contrefaçon reconnue par Christie's, aucune annulation de vente ne saurait être prononcée pour cause de non-délivrance d'un certificat d'authenticité par un fabricant.

MÉTAUX PRÉCIEUX

Certains **lots** contenant de l'or, de l'argent ou du platine doivent selon la loi être présentés au bureau de **garantie** territorialement compétent afin de les soumettre à des tests d'alliage et de les poinçonner. Christie's n'est pas autorisée à délivrer ces **lots** aux acheteurs tant qu'ils ne sont pas marqués. Ces marquages seront réalisés par Christie's aux frais de l'acheteur, dès que possible après la vente. Une liste de tous les **lots** nécessitant un marquage sera mise à la disposition des acheteurs potentiels avant la vente.

INTERET FINANCIER DE CHRISTIE'S SUR UN LOT

De temps à autre, Christie's peut proposer à la vente un **lot** qu'elle possède en totalité ou en partie. Ce bien est signalé dans le catalogue par le symbole Δ à côté du numéro de **lot**.

Parfois, Christie's a un intérêt financier direct dans des **lots** mis en vente, tel que le fait de garantir un prix minimum ou de consentir une avance au vendeur qui n'est **garantie** que par le bien mis en vente. Lorsque Christie's détient un tel intérêt financier, les **lots** en question sont signalés par le symbole \circ à côté du numéro de **lot**.

Lorsque Christie's a financé tout ou partie de cet intérêt par l'intermédiaire d'un tiers, les **lots** sont signalés dans le catalogue par le symbole ∇ . Lorsqu'un tiers accepte de financer tout ou partie de l'intérêt de Christie's dans un **lot**, il prend tout ou partie du risque que le **lot** ne soit pas vendu, et sera rémunéré en échange de l'acceptation de ce risque sur la base d'un montant forfaitaire.

Lorsque Christie's a un droit réel ou un intérêt financier dans chacun des **lots** du catalogue, Christie's ne signale pas chaque **lot** par un symbole, mais indique son intérêt en couverture du catalogue.

INTITULÉS AVEC RÉSERVE

*« **attribué à...** » à notre avis, est probablement en totalité ou en partie, une œuvre réalisée par l'artiste.

*« **studio de.../atelier de...** » à notre avis, œuvre exécutée dans le studio ou l'atelier de l'artiste, peut-être sous sa surveillance.

*« **entourage de...** » à notre avis, œuvre datant de la période de l'artiste et dans laquelle on remarque une influence.

*« **disciple de...** » à notre avis, œuvre exécutée dans le style de l'artiste

mais pas nécessairement par l'un de ses élèves.

*« **à la manière de...** » à notre avis, œuvre exécutée dans le style de l'artiste mais d'une date plus récente.

*« **d'après...** » à notre avis, une copie (quelle qu'en soit la date) d'une œuvre de l'auteur.

*« **signé... / « daté... » / « inscrit... »** » à notre avis, l'œuvre a été signée/datée/dotée d'une inscription par l'artiste. L'ajout d'un point d'interrogation indique un élément de doute.

*« **avec signature... / « avec date... » / « avec inscription... »** » à notre avis, la signature/la date/l'inscription sont de la main de quelqu'un d'autre que l'artiste.

La date donnée pour les gravures de maîtres anciens, modernes et contemporains, est la date (ou la date approximative lorsque précédée du préfix « vers ») à laquelle la matrice a été travaillée et pas nécessairement la date à laquelle l'œuvre a été imprimée ou publiée.

* Ce terme et sa définition dans la présente explication des pratiques de catalogue sont des déclarations réservées sur la paternité de l'œuvre. Si l'utilisation de ce terme repose sur une étude attentive et représente l'opinion de spécialistes, Christie's et le vendeur n'assument aucun risque ni aucune responsabilité en ce qui concerne l'authenticité de la qualité d'auteur de tout **lot** du présent catalogue décrit par ce terme, la **Garantie d'authenticité** ne s'appliquant pas en ce qui concerne les **lots** décrits à l'aide de ce terme.



BROCHE BELLE ÉPOQUE « CIGALE », ÉMAIL, SAPHIRS,
CHRYSOBÉRYLS ET DIAMANTS, PAR BOUCHERON
50.000-80.000 €

JAPONISME

Paris, 27 septembre 2018

EXPOSITION

21, 22, 24-26 septembre 2018
9, Avenue Matignon
75008 Paris

CONTACT

Camille de Foresta
cdeforesta@christies.com
+33 (0)1 40 76 86 05

Géraldine Lenain
glenain@christies.com
+33 (0)1 40 76 72 52

CHRISTIE'S



PROPERTY FROM AN IMPORTANT SWISS COLLECTION
EDOUARD VUILLARD (1868-1940)
Le Salon vert chez Madame Aron (version I)
stamped with the signature 'E. Vuillard' (Lugt 2497a; lower right)
oil on board • 22 x 25¼ in. (56 x 64 cm.)
Painted in 1911-1912
£400,000-600,000

**IMPRESSIONIST AND MODERN ART
EVENING SALE**

London, King Street, 20 June 2018

VIEWING

15-20 June 2018
8 King Street
London SW1Y 6QT

CONTACT

Keith Gill
kgill@christies.com
+44 207 389 2175

CHRISTIE'S



**SCULPTURE
ET OBJETS D'ART EUROPÉENS**

Paris, 19 juin 2018

EXPOSITION

15-16 et 18-19 juin 2018
9, avenue Matignon
75008 Paris

CONTACT

Isabelle d'Amécourt
idamecourt@christies.com
+33 (0)1 40 76 84 19

AGOSTINO BUSTI, DIT BAMBAIA (M. 1548)
MILAN, VERS 1520-25

Figure en marbre d'un homme drapé d'une toge romaine
150 000-250 000 €

CHRISTIE'S

YOUR CAREER IN THE ART WORLD STARTS HERE

CHRISTIE'S
EDUCATION

[LEARN MORE AT CHRISTIES.EDU](https://www.christies.edu)

DEGREE PROGRAMMES • CONTINUING EDUCATION • ONLINE COURSES

LONDON • NEW YORK • HONG KONG

SALLES DE VENTES INTERNATIONALES, BUREAUX DE REPRÉSENTATION EUROPÉENS, CONSULTANTS ET AUTRES SERVICES DE CHRISTIE'S

**ARGENTINE
BUENOS AIRES**
+54 11 43 93 42 22
Cristina Carlisle

**AUSTRALIE
SYDNEY**
+61 (0)2 9326 1422
Ronan Sulich

**AUSTRICHE
VIENNE**
+43 (0)1 533 881214
Angela Baillou

**BELGIQUE
BRUXELLES**
+32 (0)2 512 88 30
Roland de Lathuy

**BRÉSIL
SÃO PAULO**
+5511 3061 2576
Nathalie Lenci

**CHILI
SANTIAGO**
+56 2 2 2631642
Denise Ratinoff
de Lira

**COLOMBIE
BOGOTA**
+571 635 54 00
Juanita Madrinan

**DANEMARK
COPENHAGEN**
+45 3962 2377
Birgitta Hillingso
(Consultant)
+ 45 2612 0092
Rikke Juel Brandt
(Consultant)

**FINLANDE
ET ETATS BALTES
HELSINKI**
+358 40 5837945
Barbro Schauman
(Consultant)

**FRANCE ET
DÉLÉGUES RÉGIONAUX
-PARIS**
+33 (0)1 40 76 85 85

**CENTRE, AUVERGNE,
LIMOUSIN & BOURGOGNE**
+33 (0)6 10 34 44 35
Marine Desproges-Gotteron

**BRETAGNE, PAYS DE LA
LOIRE & NORMANDIE**
+33 (0)6 09 44 90 78
Virginie Gregory

GRAND EST
+33 (0)6 07 16 34 25
Jean-Louis Janin Daviet

NORD-PAS DE CALAIS
+33 (0)6 09 63 21 02
Jean-Louis Brémilts

**POITOU-CHARENTE
AQUITAINE**
+33 (0)5 56 81 65 47
Marie-Cécile Moueix

**PROVENCE -
ALPES CÔTE D'AZUR**
+33 (0)6 71 99 97 67
Fabienne Albertini-Cohen

RHÔNE ALPES
+ 33 (0) 6 30 73 67 17
Françoise Papapietro

**ALLEMAGNE
DÜSSELDORF**
+49 (0)21 14 91 59 352
Arno Verkade

FRANCFORT
+49 170 840 7950
Natalie Radziwill

HAMBOURG
+49 (0)40 27 94 073
Christiane Gräfin
zu Rantzau

MUNICH
+49 (0)89 24 20 96 80
Marie Christine Gräfin Huyn

STUTTGART
+49 (0)71 12 26 96 99
Eva Susanne
Schweizer

**INDE
MUMBAI**
+91 (22) 2280 7905
Sonal Singh

**INDONESIE
JAKARTA**
+62 (0)21 7278 6268
Charmie Hamami

**ISRAËL
TEL AVIV**
+972 (0)3 695 0695
Roni Gilat-Baharaff

**ITALIE
-MILAN**
+39 02 303 2831
Cristiano De Lorenzo

ROME
+39 06 686 3333
Marina Cicogna

ITALIE DU NORD
+39 348 3131 021
Paola Gradi
(Consultant)

TURIN
+39 347 2211 541
Chiara Massimello
(Consultant)

VENISE
+39 041 277 0086
Bianca Arrivabene Valenti
Gonzaga (Consultant)

BOLOGNE
+39 051 265 154
Benedetta Possati Vittori
Venenti (Consultant)

GÈNES
+39 010 245 3747
Rachele Guicciardi
(Consultant)

FLORENCE
+39 055 219 012
Alessandra Niccolini di
Camugliano (Consultant)

**CENTRE &
ITALIE DU SUD**
+39 348 520 2974
Alessandra Allaria
(Consultant)

**JAPON
TOKYO**
+81 (0)3 6267 1766
Chie Banta

**MALAISIE
KUALA LUMPUR**
+65 6735 1766
Nicole Tee

**MEXICO
MEXICO CITY**
+52 55 5281 5546
Gabriela Lobo

MONACO
+377 97 97 11 00
Nancy Dotta

**PAYS-BAS
-AMSTERDAM**
+31 (0)20 57 55 255
Arno Verkade

**NORVÈGE
OSLO**
+47 949 89 294
Cornelia Svedman
(Consultant)

**REPUBLIQUE POPULAIRE
DE CHINE
PÉKIN**
+86 (0)10 8583 1766

-HONG KONG
+852 2760 1766

-SHANGHAI
+86 (0)21 6355 1766

**PORTUGAL
LISBONNE**
+351 919 317 233
Mafalda Pereira Coutinho
(Consultant)

**RUSSIE
MOSCOU**
+7 495 937 6364
+44 20 7389 2318
Zain Talyarkhan

**SINGAPOUR
SINGAPOUR**
+65 6735 1766
Jane Ngiam

**AFRIQUE DU SUD
LE CAP**
+27 (21) 761 2676
Juliet Lomberg
(Independent Consultant)

**DURBAN &
JOHANNESBURG**
+27 (31) 207 8247
Gillian Scott-Berning
(Independent Consultant)

CAP OCCIDENTAL
+27 (44) 533 5178
Annabelle Conyngham
(Independent Consultant)

**CORÉE DU SUD
SÉOUL**
+82 2 720 5266
Jun Lee

**ESPAGNE
MADRID**
+34 (0)91 532 6626
Carmen Schjaer
Dalia Padilla

**SUÈDE
STOCKHOLM**
+46 (0)73 645 2891
Claire Ahman (Consultant)
+46 (0)70 9369 201
Louise Dyhlén (Consultant)

**SUISSE
-GENÈVE**
+41 (0)22 319 1766
Eveline de Proyart

-ZURICH
+41 (0)44 268 1010
Jutta Nixdorf

**TAIWAN
TAIPEI**
+886 2 2736 3356
Ada Ong

**THAÏLANDE
BANGKOK**
+66 (0)2 652 1097
Prapavadee Sophonpanich

**TURQUIE
ISTANBUL**
+90 (532) 558 7514
Eda Kehale Argün
(Consultant)

**ÉMIRATS ARABES UNIS
-DUBAI**
+971 (0)4 425 5647
Michael Jeha

**GRANDE-BRETAGNE
-LONDRES**
+44 (0)20 7839 9060

NORD
+44 (0)20 3219 6010
Thomas Scott

**NORD OUEST ET PAYS DE
GALLE**
+44 (0)20 7752 3033
Jane Blood

SUD
+44 (0)1730 814 300
Mark Wrey

ÉCOSSE
+44 (0)131 225 4756
Bernard Williams
Robert Lagneau
David Bowes-Lyon
(Consultant)

ÎLE DE MAN
+44 (0)20 7389 2032

ÎLES DE LA MANCHE
+44 (0)20 7389 2032

IRLANDE
+353 (0)87 638 0996
Christine Ryall (Consultant)

**ÉTATS UNIS
CHICAGO**
+1 312 787 2765
Catherine Busch

DALLAS
+1 214 599 0735
Caperia Ryan

HOUSTON
+1 713 802 0191
Jessica Phifer

LOS ANGELES
+1 310 385 2600
Sonya Roth

MIAMI
+1 305 445 1487
Jessica Katz

-NEW YORK
+1 212 636 2000

SAN FRANCISCO
+1 415 982 0982
Ellanor Notides

SERVICES LIÉS AUX VENTES

**COLLECTIONS PRIVÉES ET
"COUNTRY HOUSE SALES"**
Tel: +33 (0)1 4076 8598
Email: lgsosset@christies.com

INVENTAIRES
Tel: +33 (0)1 4076 8572
Email: vgineste@christies.com

**AUTRES SERVICES
CHRISTIE'S EDUCATION
LONDRES**
Tel: +44 (0)20 7665 4350
Fax: +44 (0)20 7665 4351
Email: london@christies.edu

NEW YORK
Tel: +1 212 355 1501
Fax: +1 212 355 7370
Email: newyork@christies.edu

HONG KONG
Tel: +852 2978 6768
Fax: +852 2525 3856
Email: hongkong@christies.edu

**CHRISTIE'S FINE ART STORAGE
SERVICES
NEW YORK**
+1 212 974 4570
Email: newyork@cfass.com

SINGAPOUR
Tel: +65 6543 5252
Email: singapore@cfass.com

**CHRISTIE'S INTERNATIONAL
REAL ESTATE
NEW YORK**
Tel: +1 212 468 7182
Fax: +1 212 468 7141
Email: info@christiesrealestate.com

LONDRES
Tel: +44 20 7389 2551
Fax: +44 20 7389 2168
Email: info@christiesrealestate.com

HONG KONG
Tel: +852 2978 6788
Fax: +852 2973 0799
Email: info@christiesrealestate.com

UN AUTRE XX^e SIECLE: LES ARTS DE LA FIGURATION 1900-1950

MERCREDI 20 JUIN 2018,
À 18H

9, avenue Matignon, 75008 Paris
CODE VENTE : 16484 - Xérès

(Les coordonnées apparaissant sur la preuve d'exportation doivent correspondre aux noms et adresses des professionnels facturés. Les factures ne pourront pas être modifiées après avoir été imprimées.)

LAISSER DES ORDRES D'ACHAT EN LIGNE
SUR CHRISTIES.COM

INCREMENTS

Les enchères commencent généralement en dessous de l'estimation basse et augmentent par paliers (incrément) de jusqu'à 10 pour cent. Le commissaire-priseur décidera du moment où les enchères doivent commencer et des incréments. Les ordres d'achat non conformes aux incréments ci-dessous peuvent être abaissés à l'intervalle d'enchères suivant.

de 100 à 2 000 €	par 100 €
de 2 000 à 3 000 €	par 200 €
de 3 000 à 5 000 €	par 200, 500, 800 €
de 5 000 à 10 000 €	par 500 €
de 10 000 à 20 000 €	par 1 000 €
de 20 000 à 30 000 €	par 2 000 €
de 30 000 à 50 000 €	par 2 000, 5 000, 8 000 €
de 50 000 à 100 000 €	par 5 000 €
de 100 000 à 200 000 €	par 10 000 €
au dessus de 200 000 €	à la discrétion du commissaire-priseur habilité.

Le commissaire-priseur est libre de varier les incréments au cours des enchères.

- Je demande à Christie's d'enchérir sur les lots indiqués jusqu'à l'enchère maximale que j'ai indiquée pour chaque lot.
- En plus du prix d'adjudication (« **prix marteau** ») l'acheteur accepte de nous payer des frais acheteur de 25% H.T. (soit 26,375% T.T.C. pour les livres et 30% T.T.C. pour les autres **lots**) sur les premiers €150.000 ; 20% H.T. (soit 21,10% T.T.C. pour les livres et 24% T.T.C. pour les autres **lots**) au-delà de €150.000 et jusqu'à €2.000.000 et 12,5% H.T. (soit 13,1875% T.T.C. pour les livres et 15% T.T.C. pour les autres **lots**) sur toute somme au-delà de €2.000.000. Pour les ventes de vin, les frais à la charge de l'acquéreur s'élèvent à 17,5% H.T. (soit 21% T.T.C.).
- J'accepte d'être lié par les Conditions de vente imprimées dans le catalogue.
- Je comprends que si Christie's reçoit des ordres d'achat sur un lot pour des montants identiques et que lors de la vente ces montants sont les enchères les plus élevées pour le lot, Christie's vendra le lot à l'enchérisseur dont elle aura reçu et accepté l'ordre d'achat en premier.
- Les ordres d'achat soumis sur des lots « sans prix de réserve » seront, à défaut d'enchère supérieure, exécutés à environ 50 % de l'estimation basse ou au montant de l'enchère si elle est inférieure à 50 % de l'estimation basse. Je comprends que le service d'ordres d'achat de Christie's est un service gratuit fourni aux clients et que, bien que Christie's fasse preuve de toute la diligence raisonnablement possible, Christie's déclinera toute responsabilité en cas de problèmes avec ce service ou en cas de pertes ou de dommages découlant de circonstances hors du contrôle raisonnable de Christie's.

Résultats des enchères : +33 (0)1 40 76 84 13

FORMULAIRE D'ORDRE D'ACHAT

Christie's Paris

Les ordres d'achat doivent être reçus au moins 24 heures avant le début de la vente aux enchères. Christie's confirmera toutes les enchères reçues par fax par retour de fax. Si vous n'avez pas reçu de confirmation dans le délai d'un jour ouvré, veuillez contacter le Département des enchères.
Tél. : +33 (0) 1 40 76 84 13 - Fax : +33 (0) 1 40 76 85 51 - en ligne : www.christies.com

16484

Numéro de Client (le cas échéant)

Numéro de vente

Nom de facturation (en caractères d'imprimerie)

Adresse

Code postal

Téléphone en journée

Téléphone en soirée

Fax (Important)

Email

Veuillez cocher si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations à propos de nos ventes à venir par e-mail

J'AI LU ET COMPRIS LE PRESENT FORMULAIRE D'ORDRE D'ACHAT ET LES CONDITIONS DE VENTE - ACCORD DE L'ACHETEUR

Signature

Si vous n'avez jamais participé à des enchères chez Christie's, veuillez joindre des copies des documents suivants. Personnes physiques : Pièce d'identité avec photo délivrée par un organisme public (permis de conduire, carte nationale d'identité ou passeport) et, si votre adresse actuelle ne figure pas sur votre pièce d'identité, un justificatif de domicile récent, par exemple une facture d'eau ou d'électricité ou un relevé bancaire. Sociétés : Un certificat d'immatriculation. Autres structures commerciales telles que les fiducies, les sociétés off-shore ou les sociétés de personnes : veuillez contacter le Département Conformité au +33 (0)1 40 76 84 13 pour connaître les informations que vous devez fournir. Si vous êtes enregistré pour enchérir pour le compte de quelqu'un qui n'a jamais participé à des enchères chez Christie's, veuillez joindre les pièces d'identité vous concernant ainsi que celles de la personne pour le compte de qui vous allez prendre part aux enchères, ainsi qu'un pouvoir signé par la personne en question. Les nouveaux clients, les clients qui n'ont pas fait d'achats auprès d'un bureau de Christie's au cours des deux dernières années et ceux qui souhaitent dépenser plus que les fois précédentes devront fournir une référence bancaire.

VEUILLEZ ÉCRIRE DISTINCTEMENT EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

Numéro de lot (dans l'ordre)	Enchère maximale EURO (hors frais de vente)	Numéro de lot (dans l'ordre)	Enchère maximale EURO (hors frais de vente)
---------------------------------	--	---------------------------------	--

Si vous êtes assujéti à la VAT/IVA/TVA/BTW/MWST/MOMS intracommunautaire,
Veuillez indiquer votre numéro :



Entreposage et Enlèvement des Lots

Storage and Collection

TABLEAUX ET OBJETS PETITS FORMATS

Tous les lots vendus seront conservés dans nos locaux au 9, avenue Matignon, 75008 Paris.

TABLEAUX GRANDS FORMATS, MEUBLES ET OBJETS VOLUMINEUX

Les lots marqués d'un carré rouge ■ seront transférés chez Crown Fine Art :

Mercredi 20 juin 2018

Crown Fine Art se tient à votre disposition 48h après le transfert, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 18h00.

130, rue des Chardonnerets,
93290 Tremblay-en-France

TARIFS

Christie's se réserve le droit d'appliquer des frais de stockage au-delà de 30 jours après la vente pour les lots vendus. La garantie en cas de dommage ou de perte totale ou partielle est couverte par Christie's selon les termes figurant dans nos Conditions de Vente et incluse dans les frais de stockage. Les frais s'appliqueront selon le barème décrit dans le tableau ci-dessous.

PAIEMENT

Merci de bien vouloir contacter notre service client 24h à l'avance à ClientServicesParis@christies.com ou au +33 (0)1 40 76 84 12 pour connaître le montant des frais et prendre rendez-vous pour la collecte du lot.

Sont acceptés les règlements par chèque, transfert bancaire et carte de crédit (Visa, Mastercard, American Express)

SMALL PICTURES AND OBJECTS

All lots sold, will be kept in our saleroom at 9 avenue Matignon, 75008 Paris.

LARGE PICTURES, FURNITURE AND LARGE OBJECTS

Specified lots marked with a filled red square ■ will be removed to Crown Fine Art on the:

Wednesday 20 June 2018

Lots transferred to Crown Fine Art will be available 48 hours after the transfer from Monday to Friday 9.00 am to 12.30 am and 1.30 pm to 6.00 pm.

130, rue des Chardonnerets,
93290 Tremblay-en-France

ADMINISTRATION FEE, STORAGE & RELATED CHARGES

At Christie's discretion storage charges may apply 30 days after the sale. Liability for physical loss and damage is covered by Christie's as specified in our Conditions of Sale and included in the storage fee. Charges will apply as set in the table below.

PAYMENT

Please contact our Client Service 24 hours in advance at ClientServicesParis@christies.com or call +33 (0)1 40 76 84 12 to enquire about the fee and book a collection time.

Are accepted payments by cheque, wire transfer and credit cards (Visa, Mastercard, American Express)

TABLEAUX GRANDS FORMATS, MOBILIER ET OBJETS VOLUMINEUX

Frais de gestion et manutention fixe par lot	Frais de stockage par lot et par jour ouvré
70€ + TVA	8€ + TVA

TABLEAUX ET OBJETS PETITS FORMATS

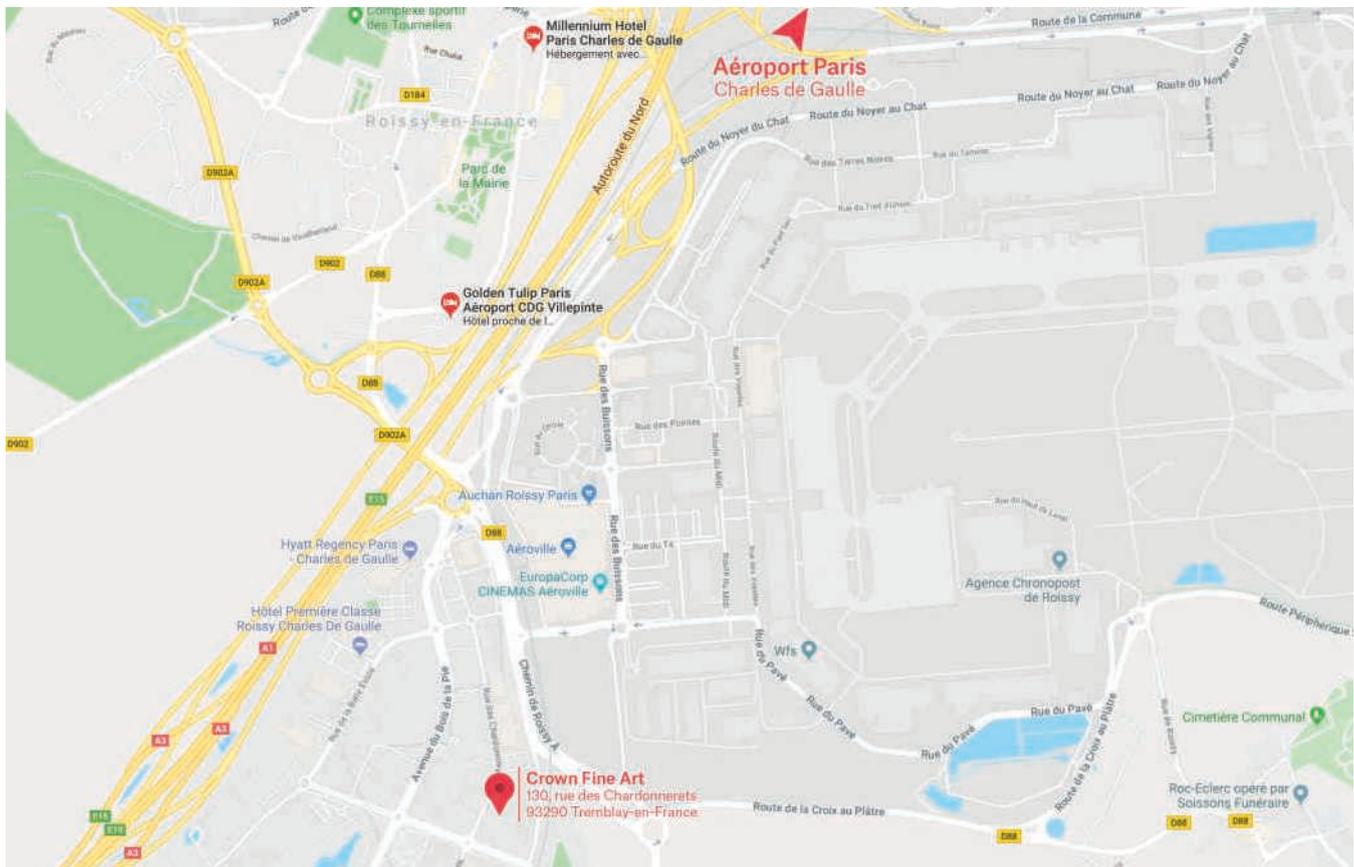
Frais de gestion et manutention fixe par lot	Frais de stockage par lot et par jour ouvré
35€ + TVA	4€ + TVA

LARGE PAINTINGS, FURNITURE AND LARGE OBJECTS

Administration fee and handling per lot	Storage fee per lot and per business day
70€ + VAT	8€ + VAT

SMALL PICTURES AND OBJECTS

Administration fee and handling per lot	Storage fee per lot and per business day
35€ + VAT	4€ + VAT



CHRISTIE'S

CHRISTIE'S INTERNATIONAL PLC

François Pinault, Chairman
Guillaume Cerutti, Chief Executive Officer
Stephen Brooks, Deputy Chief Executive Officer
Jussi Pylkkänen, Global President
François Curiel, Chairman, Europe & Asia
Loïc Brivezac
Gilles Erulin
Jean-François Palus
Héloïse Temple-Boyer
Sophie Carter, Company Secretary

INTERNATIONAL CHAIRMEN

Stephen Lash, Chairman Emeritus, Americas
The Earl of Snowdon, Honorary Chairman, EMERI
Charles Cator, Deputy Chairman, Christie's Int.
Xin Li, Deputy Chairwoman, Christie's Int.

CHRISTIE'S EUROPE, MIDDLE EAST, RUSSIA AND INDIA (EMERI)

François Curiel, Chairman
Prof. Dr. Dirk Boll, President
Bertold Mueller, Managing Director,
Continental Europe, Middle East, Russia & India

SENIOR DIRECTORS, EMERI

Zoe Ainscough, Simon Andrews, Mariolina Bassetti,
Ellen Berkeley, Jill Berry, Giovanna Bertazzoni,
Edouard Boccon-Gibod, Peter Brown,
Olivier Camu, Karen Carroll, Sophie Carter,
Karen Cole, Paul Cutts, Isabelle de La Bruyere,
Roland de Lathuy, Eveline de Proyart,
Leila de Vos, Harriet Drummond, Adele Falconer,
David Findlay, Margaret Ford, Edmond Francey,
Daniel Gallen, Roni Gilat-Baharaff, Philip Harley,
James Hastie, Karl Hermanns, Rachel Hilderley,
Jetske Homan Van Der Heide Michael Jeha,
Donald Johnston, Erem Kassim-Lakha,
Nicholas Lambourn, William Lorimer,
Catherine Manson, Jeremy Morrison,
Nicholas Orchard, Francis Outred, Henry Pettifer,
Will Porter, Paul Raison, Christiane Rantzau,
Tara Rastrick, Amjad Rauf, François de Ricqlès,
William Robinson, Alice de Roquemaurel,
Matthew Rubinger, Marc Sands, Tim Schmelcher,
John Stainton, Nicola Steel, Aline Sylla-Walbaum,
Sheridan Thompson, Alexis de Tiesenhausen,
Jay Vincze, Andrew Ward, David Warren,
Andrew Waters, Harry Williams-Bulkeley,
Tom Woolston, André Zlattinger

CHRISTIE'S ADVISORY BOARD, EUROPE

Pedro Girao, Chairman,
Arpad Busson, Kemal Has Cingillioglu,
Hélène David-Weill, Genevra Elkann,
I. D. Fürstin zu Fürstenberg,
Laurence Graff, H.R.H. Prince Pavlos of Greece,
Marquesa de Bellavista Mrs Alicia Koplowitz,
Robert Manoukian, Rosita, Duchess of Marlborough,
Countess Daniela Memmo d'Amelio,
Usha Mittal, Polissena Perrone, Çiğdem Simavi

CHRISTIE'S FRANCE

CHAIRMAN'S OFFICE, FRANCE

François de Ricqlès, Président,
Edouard Boccon-Gibod, Directeur Général
Géraldine Lenain
Pierre Martin-Vivier

DIRECTORS, FRANCE

Stijn Alsteens, Laëtitia Bauduin, Bruno Claessens,
Frédérique Darricarrere-Delmas, Tudor Davies,
Isabelle d'Amécourt, Violaine d'Astorg,
Pierre Etienne, Sonja Ganne, Lionel Gosset,
Anika Guntrum, Olivier Lefeuve,
Adrien Legendre, Pauline De Smedt,
Simon de Monicault, Élodie Morel

COMMISSAIRES-PRISEURS HABILITÉS

François Curiel,
Camille de Foresta,
Victoire Gineste,
Lionel Gosset,
Adrien Meyer,
François de Ricqlès

CONSEIL DE CHRISTIE'S FRANCE

Jean Gueguinou, Président,
José Alvarez, Jeanne-Marie de Broglie,
Florence de Botton,
Béatrice de Bourbon-Siciles,
Isabelle de Courcel, Jacques Grange,
Terry de Gunzburg, Hugues de Guitaut,
Guillaume Houzé, Roland Lepic,
Christiane de Nicolay-Mazery,
Hélie de Noailles, Christian de Pange,
Maryvonne Pinault, Sylvie Winckler



INDEX

A

ABEL-TRUCHET, L., 109
AMAN-JEAN, E., 99

B

BAZELAERE, C., 7
BEAUME, E., 121
BÉCAT, P.-É., 105
BOILLY, L.-L., 54
BOGAERTS, J., 140, 141
BONVIN, F., 69
BOUCHER, F., 39, 40
BOUHOT, E., 52
BREUGHEL, J. LE JEUNE, 9

C

CARRIÈRE, E., 98
CHABAS, M., 76, 77
CHABORD, J., 55
CHINTREUIL, A., 66
CLAIRIN, G.-J.-V., 78
CODAZZI, N., 43
COLOMBEL, N., 29
COROT, J.-B.-C., 67
CRANACH, L. LE JEUNE, 3

D

DANLOUX, H.-P., 48, 50
DAVID, G., 5
DE DREUX, A., 60, 62
DE FEURE, G., 75, 82
DEGOUVE DE NUNCQUES, W., 94
DELACROIX, E., 63
DELORME, R., 126
DESPUJOLS, J., 124
DE TROY, J.-F., 33
DIEU, A., 30
DONNIS, C., 125
DORÉ, G., 72, 73
DU GARDIER, R., 111
DUHEM, H., 89
DYK, P. VAN, 34

E

ÉCOLE D'ALLEMAGNE DU SUD
DU XVI^e SIÈCLE, 6
ÉCOLE D'ITALIE DU NORD
DE LA FIN DU XV^e SIÈCLE, 4
ÉCOLE DU NORD DU MILIEU
DU XVII^e SIÈCLE, 20

ÉCOLE FLAMANDE DU XVII^e SIÈCLE, 15
ÉCOLE FLAMANDE VERS 1620, 21
ÉCOLE FRANÇAISE DE LA FIN
DU XVIII^e SIÈCLE, 49
ÉCOLE HOLLANDAISE OU ALLEMANDE
VERS 1770, 46

F

FRANCKEN, F., 12
FRANÇOIS, G., 25
FRÈRE, C. T., 71

G

GARMS, C.M., 92
GERVEX, H., 104
GILBERT, V. G., 103
GINER, V., 43
GRANIÉ, J., 79, 80
GREUZE, J.-B., 45
GROS, A.-J., 58
GUIRAND DE SCÉVOLA, L.-V., 85, 87,
88, 91, 139

H

HACKERT, J. P., 51
HARPIGNIES, H.-J., 65
HAWKINS, L.-W., 96, 97

J

JACOB, A. L., 113
JANNIOT, A.-A., 136
JANNOT, H., 120

K

KESSEL, J. VAN, 14
KUIJL, G. VAN, 24

L

LAGRÉNÉE, J. J., 47
LARGILLIERRE, N., DE, 36
LE SIDANER, H., 95
LE SUEUR, E., 26
LEVRAC-TOURNIÈRES, R., 28
LOON, T. VAN, 23
LOYEN DU PUIGAUDEAU, F., 115, 116, 117,
118, 119

M

MAÎTRE AU PERROQUET, 7
MAÎTRE DE LA LÉGENDE DE SAINT
JACQUES, 1
MARIESCHI, M., 41, 42
MARTIAL, L. R. J., 112
MARTIN, H., 86
MAXENCE, E., 74
MELLERY, X., 90
MÉNARD, E.-R., 108
MIELICH, H., 6
MOILLON, L., 27

MOMPER, J. DE, 16
MONOGRAMMISTE AC, 11
MONTALD, C., 114
MOSSA, G. A., 106, 107
MUNARI, C., 22

O

ORAZI, M., 100
OSBERT, A., 83, 84, 93

P

PEETERS, B., 18
PHILIPPOTEAUX, F.-H., 64
PHILLIPS, T., 57
PINET, C., 56
PLATTEMONTAGNE, M. DE, 17
POINT, A., 81
POTEMONT, M., 53

R

RAFFAËLLI, J.-F., 61
REVEL, G., 35
RIGAUD, H., 31, 32
ROGANEAU, F. M., 122, 123
ROSIER, A., 70
RYLAND, H., 101

S

SARACENI, C., 19
SAVERY, R., 8
SCHUPPEN, J. VAN, 37
SEBASTI, G., 110
SELLAER, V., 2
SERT Y BADIA, J. M., 128, 129, 130, 131,
132, 133, 134, 135
SOREAU, I., 10
SOVERBIE, J., 137, 138
STEINLEN, T.-A., 102
STEVENS, A., 68

T

TIEPOLO, G. D., 44
TRINQUESSE, L.-R., 38

V

VERSCHUUR, W., 59

W

WERNER, J., 13

Z

ZUBIAURREY AGUIRREZABAL, V., 127



CHRISTIE'S

9 AVENUE MATIGNON 75008 PARIS

C. Bonin
18